



RAPPORT DE GESTION

2016

PRÉAVIS NO 07/2017

ARZIER-LE MUIDS



1 TABLE DES MATIÈRES

1	Table des matières.....	1
2	Table des illustrations.....	1
3	Municipalité.....	4
4	Conseil communal.....	12
5	Administration communale, Personnel communal, Police Affaires culturelles et sociétés locales Espaces verts et cimetières.....	16
6	Bâtiments communaux, Sécurité civile et militaire, Traitement des déchets, Service de défense contre l'incendie et secours.....	22
7	Finances, Routes.....	26
8	Forêts et alpages, Ecoles, Enfance et jeunesse.....	30
9	Police des constructions, Urbanisme et aménagement du territoire, Infrastructures (Eau-égout) Affaires sociales.....	36
10	Conclusions.....	46
11	Glossaire.....	47
12	Table des matières détaillée.....	48
13	Notes personnelles.....	52

2 TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 - Municipalité 2011 - 2016.....	4
Tableau 2 - Municipalité 2016 - 2021.....	4
Tableau 3 - Collaborations.....	7
Tableau 4 - Population au 31 décembre.....	8
Tableau 5 - Initiatives et référendums.....	9
Tableau 6 - Cartes journalières CFF.....	10
Tableau 7 - Frais juridiques.....	10
Tableau 8 - Composition du Conseil communal.....	12
Tableau 9 - Composition du Bureau du Conseil communal.....	12
Tableau 10 - Composition de la Commission de gestion.....	13
Tableau 11 - Composition de la Commission des Finances.....	13
Tableau 12 - Composition de la Commission d'urbanisme.....	13
Tableau 13 - Composition de la CCRI.....	13
Tableau 14 - Délégations du Conseil communal.....	13
Tableau 15 - Préavis municipaux.....	15
Tableau 16 - Personnel communal.....	17
Tableau 17 - Résumé chiffré de la protection civile.....	24
Tableau 18 - Coût par habitant de la PCI.....	24
Tableau 19 - Statistique des déchets.....	24
Tableau 20 - Consommation chaleur - force.....	25
Tableau 21 - Situation générale tableau comparatif.....	27
Tableau 22 - Flux de trésorerie.....	27
Tableau 23 - Exploitation et vente de bois.....	31
Tableau 24 - Permis de construire octroyés.....	36
Tableau 25 - Organes de l'ARAS.....	42
Tableau 26 - Dossiers RI.....	43
Tableau 27 - Glossaire.....	47

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL GESTION DURANT L'ANNÉE 2016¹

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes et du Règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation son rapport sur la gestion durant l'année 2016.

Les comptes communaux font l'objet du préavis no 08/2017.

Le rapport est organisé, pour ce qui concerne les activités municipales, selon la répartition des dicastères en vigueur au début de la nouvelle législature 2016 – 2021.



Arzier – Le Muids vue du ciel

¹ A votre gauche – La table des matières (générale) et en fin de document celle détaillée

3 MUNICIPALITÉ

3.1 Répartition des dicastères et organisation

Législature 2011 - 2016

Responsable	Fonction	Dicastères
M. Eric Hermann	Syndic	Administration communale Personnel communal Finances Police
Mme Elvira Rölli	Municipale	Urbanisme et aménagement territoire Police des constructions
Mme Danielle Pasche	Vice-Syndique	Ecoles Enfance et jeunesse Affaires culturelles et sociétés locales Routes, espaces verts et cimetière
M. Christian Dugon	Municipal	Bâtiments communaux Sécurité civile et militaire Traitement des déchets
M. François Laurent Althaus	Municipal	Forêts et alpages Eau et égouts Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Affaires sociales

Tableau 1 - Municipalité 2011 - 2016

Législature 2016 - 2021

Responsable	Fonction	Dicastères
Mme Louise Schweizer	Syndique	Administration communale Personnel communal Police Affaires culturelles et sociétés locales Espaces verts et cimetières
Mme Elvira Rölli	Vice-Syndique	Urbanisme et aménagement territoire Police des constructions Infrastructures (Eau-Egouts) Affaires sociales
M. Nicolas Ray	Municipal	Ecoles Enfance et jeunesse Informatique Forêts et alpages
M. Christian Dugon	Municipal	Bâtiments communaux Sécurité civile et militaire Traitement des déchets SDIS – Service de défense contre l'incendie et de secours
M. Patrick Hübscher	Municipal	Finances Routes

Tableau 2 - Municipalité 2016 - 2021

3.2 Séances

Les séances de Municipalité se tiennent le lundi dès 9 heures. La Municipalité a tenu 50 séances afin de traiter le courrier hebdomadaire et de nombreuses séances de travail pour débattre de sujets particuliers.

Devant le nombre croissant de demandes de naturalisation, la Municipalité a aussi siégé à de nombreuses reprises pour recevoir les candidats à la naturalisation.

Il convient de noter que la charge de travail admissible tend à croître de manière exponentielle. Les affaires publiques deviennent complexes en raison de l'évolution d'une part de la législation et, d'autre part, de la modification significative des relations multiples entre les autorités diverses ou déléguées.

Par ailleurs, la société moderne œuvre de plus en plus avec des moyens de communications sophistiqués, rapides. Ceci influence considérablement le travail.

En outre, les relations entre les citoyens tendent à moins de tolérance et le recours à des instruments juridiques devient de plus en plus courant.

Indéniablement, la complexité du mandat s'est intensifiée et la question se pose de la pertinence de l'organisation municipale qui semble atteindre sa limite dans le contexte actuel. Faut-il augmenter la présence des élus, et en parallèle structurer plus efficacement l'organisation administrative, ou faut-il intensifier les collaborations intercommunales au détriment de l'aspect démocratique ?

A l'heure de ce bilan annuel, ces questions demeurent.

3.3 Passation des pouvoirs entre les Municipalités

2016 a marqué une fin de législature et un grand changement au sein de notre Municipalité, puisque trois nouveaux Municipaux sont entrés en fonction le 1^{er} juillet 2016.

La passation des dossiers s'est déroulée le 27 juin 2016, puis la nouvelle Municipalité a pris connaissance des affaires connues, selon les informations dont elle disposait et des autres situations complexes, litigieuses, en portefeuille de toute nature; elles couvrent largement le domaine public mais également privé.

Sans nul doute, tout transfert implique une prise en mains différente. La Municipalité s'emploie donc à œuvrer, au plus près, pour assurer la continuité de notre communauté.

3.4 Représentations et délégations

La Municipalité participe – autant que faire se peut – aux manifestations locales, régionales ou cantonales auxquelles elle est invitée. En outre, elle assume la représentation dans les instances où la commune est partie prenante (voir 3.5. ci-après).

L'investissement en temps est conséquent mais nécessaire. Il permet d'avoir une vue d'ensemble des affaires, d'échanger et de construire des relations.

3.5 Relations avec les autorités cantonales et les collaborations intercommunales et autres

Autorités cantonales

La commune a toujours une relation privilégiée avec l'Etat par l'entremise du Préfet du district.

A ce propos, M. le Préfet inspecte chaque année les communes. A cette occasion il s'entretient avec le Président du Conseil communal, sa secrétaire, la Municipalité, le Secrétaire municipal et la Boursière communale.

C'est l'occasion d'échanger, de dialoguer et de faire part réciproquement des besoins, des préoccupations mais aussi des satisfactions.

Relevons la publication régulière du périodique Canton – Communes donnant des informations utiles sur divers sujets. Elle est consultable en ligne en suivant ce lien : <http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/>

Collaborations intercommunales et autres

Compte tenu de cette nouvelle législature rappelons que la commune est partie prenante aux associations, ententes ou autres collaborations notamment nommées comme suit :

Nom	Nature
ACPT	Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert à plaquettes et bois énergie situé sur la commune de Trélex Ray Nicolas (CI) ² - Dugon Christian, suppléant (CI)
AISGE	Association intercommunale de Genolier et environs Dugon Christian (CI) – Patrick Hübscher, suppléant (CI) Ray Nicolas (CODIR) – Schweizer Louise, suppléante (CODIR) ³
APEC	Association intercommunale épuration des eaux usées de la Côte Dugon Christian (CI) – Rölli Elvira (CI)
ARAS	Association intercommunale régionale d'action sociale Rölli Elvira (CI) – Schweizer Louise, suppléante (CI)
CDP	Service intercommunal pour la notification des commandements de payer et des comminations de faillite Hübscher Patrick
CFR	Centre funéraire régional Nyon – Rolle Schweizer Louise
COBVD	Chambre des bois de l'ouest vaudois Ray Nicolas
JURA-LAC	Assemblée des Syndics Jura-Lac Schweizer Louise – Rölli Elvira
LA FORESTIÈRE	Propriétaires forestiers Ray Nicolas
NSTCM	Nyon – St-Cergue – Morez Schweizer Louise
ORPCI	Organisation régionale de la protection civile Hübscher Patrick (CI) – Dugon Christian (CODIR)
PEBOV	Promotion de la filière bois de l'ouest vaudois Ray Nicolas
PRNVJ	Parc naturel régional jura vaudois Ray Nicolas (CI) – Hübscher Patrick, suppléant (CI)
RAT	Réseau d'accueil des toblerones Ray Nicolas (CI) – Schweizer Louise, suppléante (CI)
RÉGION NYON	Développement régional, plan directeur, politique socioéconomique et touristique, culturelle et sportive, mobilité et environnement Rölli Elvira (CI) – Schweizer Louise, suppléante (CI)
SADEC	Traitement des déchets Dugon Christian (CI) – Ray Nicolas, suppléant (CI)
SAGGT	Les Syndics de Saint-Cergue, Arzier - Le Muids, Genolier, Givrins et Trélex Schweizer Louise

² CI = Conseil intercommunal

³ CODIR = Comité directeur

SAPAN	Pompage et adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise Röllli Elvira – Dugon Christian, suppléant
SDIS	Service de défense incendie Nyon – Dôle Dugon Christian (CI) – Hübscher Patrick, suppléant (CI)
SIDEMO	Service intercommunal des eaux du Montant Röllli Elvira (CI) – Dugon Christian, suppléant (CI)
SOFREN	Société foncière de la région nyonnaise Röllli Elvira – Schweizer Louise, suppléante
STI	Service technique intercommunal Röllli Elvira (CI) – Hübscher Patrick, suppléant (CI)
UCV	Union des communes vaudoises Schweizer Louise

Tableau 3 - Collaborations

Cette liste – bien fournie - met donc en évidence les relations étroites entre les communes, la région et autres secteurs. Nous vous renvoyons, au surplus, aux informations figurant dans le rapport des dicastères, le cas échéant.

Sans en contester évidemment la nécessité il convient, toutefois, de relever que le pouvoir démocratique local est, de plus en plus, délégué afin de permettre une gestion plus organisée, plus forte, des affaires publiques pour les communes confrontées aux mêmes sujets.

C'est une économie de moyens mais, peut être, une perte de maîtrise des organes délibérants cependant librement consentie, il est vrai, par leur propre décision sur demande motivée des exécutifs.

La Municipalité relève à ce sujet le rapport de la Cour des comptes intitulé :

Rapport n° 38 Audit sur l'organisation, le financement et le contrôle démocratique des associations de communes vaudoises (<http://www.vd.ch/autorites/cour-des-comptes>).

Enfin, les rapports de gestion et comptes des associations, ententes intercommunales et autres collaborations sont à disposition.

3.6 Autorisations générales délivrées par le Conseil communal

La Municipalité est au bénéfice des autorisations suivantes :

1. Statuer sur l'acquisition ou l'aliénation des immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans la limite de CHF 20'000.--.
2. De statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participation dans les sociétés commerciales dans la limite de CHF 20'000.--.
3. Autorisation générale de plaider-
4. Compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2016-2021.

En 2016, elle n'a fait usage de sa compétence que dans les limites de l'autorisation citée sous chiffre 1) ci-dessus et ceci pour la constitution principalement de servitudes en relation avec le réseau des infrastructures (ESP, égouts, etc...).

3.7 Naturalisations

La gestion des demandes de naturalisation est rattachée au secrétariat municipal ; il est régulièrement sollicité pour donner renseignements et documents.

Le nombre de dossiers déposés se résume comme suit :

- Naturalisation ordinaire des étrangers (Art. 8 LDCV⁴)
Personne seule : 10 / Famille : 7
- Naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la deuxième génération (Art. 22 LDCV)
Personne seule : 2
- Naturalisation facilitée des étrangers nés en Suisse (Art. 25 LDCV)
Personne seule : 3
- Dossiers terminés (assermentation) en 2016 (déposés entre 2014 et 2015) : 23
- Dossiers abandonnés : 2

Information du canton

En novembre 2016 les communes ont reçu formation et information quant aux procédures. Cette information bien documentée et précise rappelait le rôle des communes et leurs obligations. En outre, elle donnait des précisions quant à l'évolution du droit fédéral et des modifications à venir qui vont potentiellement augmenter le nombre de naturalisations.

Réglementation communale

Le 14 novembre 2016 le Conseil communal a adopté la modification de l'annexe au règlement visant à réviser les tarifs.

La procédure d'approbation est en cours.

3.8 Contrôle des habitants

Le recensement nous indique les chiffres suivants au 31 décembre :

	2016	2015
Population suisse	1'864	1'813
Population étrangère	701	693
	2'565	2'506

Tableau 4 - Population au 31 décembre

Notre préposée a œuvré afin de gérer 586 mutations (entrée, départ, naissances, décès, etc....).

3.9 Archives et plan de classement

Archiviste

La Municipalité a confié la gestion des archives à la société Pro Archives Conseils SA domiciliée à Nyon. Cette société est bien connue dans notre région et gère les archives de quelques communes voisines.

Notre mandataire suivra durant l'année, et à intervalles réguliers, le stockage et l'archivage des documents selon les normes archivistiques en vigueur.

Une réflexion est en cours pour la numérisation de nos archives avec le but évident de faciliter la recherche documentaire tant cela s'avère important. Les moyens actuels permettent cette action efficace et transparente.

Notons que les archives ont été bien suivies, entretenues et inventoriées par la personne en place précédemment.

Plan de classement

L'évolution des affaires, la nécessité de collaboration interactive et la mise en commun des moyens ont incité la Municipalité à mandater la société ci-dessus mentionnée pour la révision du plan de classement.

⁴ Loi sur le droit de cité vaudois

C'est ainsi que le référencement des affaires a été définitivement introduit pour toutes les actions administratives.

La mise en place s'étendra durant l'année 2017.

3.10 Initiatives et référendums

Le registre civique a contrôlé les actes démocratiques suivants :

	Nom	Signatures
2.	Non à la réduction de moitié de l'armée <i>Référendum CH</i>	2
3.	Référendum contre la loi fédérale du 18 mars 2016 sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) <i>Référendum CH</i>	4
3.	"Stop aux excès de Via sicura (Pour un régime de sanctions juste et proportionné)" <i>Initiative CH</i>	2
4.	Contre la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) <i>Référendum VD</i>	43
5.	NON à la 3e réforme de l'imposition des bénéficiaires des entreprises - RIE III <i>Référendum CH</i>	1
6.	Référendum contre la modification du 17 juin 2016 du code civil (Droit de l'adoption) <i>Référendum CH</i>	2
7.	Référendum Contre la loi sur l'énergie <i>Référendum CH</i>	8

Tableau 5 - Initiatives et référendums

3.11 Votations et élections

Pour chaque scrutin nos services traitent le vote par correspondance et assurent la liaison entre l'Etat de Vaud et le Bureau électoral, lequel procède aux opérations de dépouillement.

Le traitement du vote par correspondance consiste à ouvrir l'enveloppe de transmission et à extraire le contenu, soit la carte et l'enveloppe de vote, cette dernière n'étant pas ouverte avant le jour du scrutin.

Sur recommandation de l'Etat de Vaud, notre administration prend contact, lorsqu'il en est encore temps, avec les électeurs n'ayant pas correctement rempli leur carte de vote pour les inviter à passer corriger leur erreur.

Conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), dès et y compris l'ouverture des enveloppes de transmission, la gestion des votes reçus par correspondance est assurée par 2 personnes au moins, assermentées par la Municipalité, puis le tout est transmis au bureau du Conseil communal.

3.12 Cartes journalières CFF

La revente des cartes journalières par la Commune est clairement un service offert à la population de notre Commune. Nous achetons chaque année deux cartes par jour vendues au prix de 45.00 CHF et sommes une des communes avec le plus haut taux de vente entre les cinq communes avoisinantes.

La statistique se présente comme suit :

	Total	Invendus	%	Vendus	%
Janvier	62	16	25.81%	46	74.19%
Février	58	25	43.10%	33	56.90%
Mars	62	14	22.58%	48	77.42%
Avril	60	22	36.67%	38	63.33%
Mai	62	13	20.97%	49	79.03%
Juin	60	12	20.00%	48	80.00%
Juillet	62	5	8.06%	57	91.94%
Août	62	10	16.13%	52	83.87%
Septembre	60	15	25.00%	45	75.00%
Octobre	62	14	22.58%	48	77.42%
Novembre	60	11	18.33%	49	81.67%
Décembre	62	20	32.26%	42	67.74%
	732	177	24.18%	555	75.82%

Tableau 6 - Cartes journalières CFF

3.13 Affaires juridiques

L'accroissement des affaires publiques, la complexité de la législation notamment en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions, impliquent, à de nombreuses reprises, le concours de mandataires spécialisés (avocat, aménagistes, etc...).

Par principe, nous transmettons un dossier à notre avocat dès que la partie adverse nous contacte par l'intermédiaire de son propre avocat.

En 2016, la grande majorité des cas juridiques de notre commune concernait la police des constructions. La situation de compte indiquée ci-dessous reflète les coûts effectivement dépensés en 2016 (CHF 19'000.40).

Cependant, pour avoir une idée plus précise des coûts, il nous faut examiner les années passées également, puisque de nombreux cas durent plus d'une année et que les avocats ne nous transmettent pas régulièrement leurs factures d'honoraires et préfèrent les regrouper. C'est pourquoi vous trouverez également annexés, les détails des différents dossiers de 2016 qui ont duré plus d'une année.

Dossier	2016	2013-2015	Total
cas 1	7'441.20	4'957.20	12'398.40
cas 2	3'596.40	6'350.40	9'946.80
cas 3	1'558.40	12'854.80	14'413.20

Tableau 7 - Frais juridiques

A savoir également que les dossiers 1 et 2 ne sont toujours pas terminés. En plus de ces 2 dossiers, un de plus est venu se rajouter à la toute fin d'année 2016. Nous avons donc 3 dossiers relatifs aux

constructions ouverts de 2016. Et nous avons également dû faire appel à un avocat spécialisé dans un autre domaine, concernant le dossier de l'Auberge communale.

3.14 Bulletin communal "Info Arzier – Le Muids"

Notre publication a été éditée à 4 reprises soit à la fin de chaque trimestre.

Cet outil de communication, tant physique que virtuel puisqu'il est accessible sur notre site internet, est toujours apprécié par nos citoyens.

Il diffuse tant les informations officielles que celles des sociétés locales et autres organismes.

3.15 Projets en cours et de portée générale

Centre scolaire intercommunal Le Bix – CSI Le Bix

Sur mandat de l'AISGE, nous avons lancé, en 2014 déjà, la construction d'un nouveau centre scolaire destiné à accueillir des enfants des 5 communes et pour lequel nous sommes, en tant que commune territoriale, mandataire.

Le 26 septembre, le Conseil communal a voté le crédit d'étude de cet ouvrage suite à quoi nous avons mis en place un comité de pilotage (COPIL) du projet composé comme suit :

- Représentant la municipalité d'Arzier-Le Muids : Louise Schweizer, Christian Dugon et Nicolas Ray
- Représentant la commune d'Arzier-Le Muids : Alain Ghilardini
- Représentant le CODIR de l'AISGE : Florence Rattaz (présidente du CODIR) et Gérald Girardet (en charge du dicastère des bâtiments)
- Représentant l'EPSGE : Barbara Bolomey (DGEO – État de Vaud) et Simon Lagger (directeur de l'EPSGE)

Par la suite, deux sièges supplémentaires ont été offerts aux représentants des conseils concernés :

- Représentant le Conseil communal d'Arzier-Le Muids : Flavio Boscardin
- Représentant le Conseil intercommunal de l'AISGE : Cédric Marzer

Enfin, nous sommes assistés dans nos travaux par un BAMO (Bureau d'assistance au maître d'ouvrage).

En 2016, le COPIL s'est réuni à deux reprises :

- Le 1^{er} novembre pour préparer les contrats des mandataires (ingénieurs, architectes, et spécialistes) et prendre connaissance des résultats de d'expertise géotechnique
- Le 12 décembre, sans les architectes, pour travailler sur les demandes d'études supplémentaires adressées par le Conseil communal.

Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal et le Conseil communal est systématiquement renseigné sur l'avancement de ce grand chantier intercommunal.

Carrefour de la gare d'Arzier

Une étude a été conduite pour la restructuration du carrefour au-dessus de la gare d'Arzier soit au débouché de la Rue du Village sur la Route de St-Cergue. Pour le moment ce dossier n'est pas prioritaire.

4 CONSEIL COMMUNAL

Les indications qui suivent sont, en tout ou partie, la situation de la législature nouvelle soit celle débutant le 1er juillet 2016.

4.1 Composition

Au 31 décembre 2016, l'autorité délibérante était composée de 52 membres⁵ soit :

Allenbach André	Nydegger Gwendoline
Baumgartner François	Ohanessian Ivané
Berger Denis	Pannatier Michel
Bianchi Peter	Rais Valentin
Boscardin Flavio	Ramel Charles Emile
Boy Frédéric	Rêgo Roger
Brügger Christian	Rossier Christophe
Burbidge Rainsley Jacqueline	Roux Yvan
Crispoldi Luigi	Ruchat Mathieu
Esseiva Philippe	Ruffet Natacha
Esselborn François	Thalmann Giavina Maryline
Fasel Valentin	Trombini Christelle
Fleury Nicolas	Uygur Inal
Fouchault Philippe	Van Zandijcke Geldreich Antonie
Gassmann Alessandro	Vincent Méliné
Grandchamp des Raux François	Vout Nicolas
Grandjean Vincent	Voutat Pascal
Grossrieder Hervé	Vuille Jean-Pierre
Guilloud Frédéric	Vuille Nicolas
Hermann Didier	Weber Patrick
Jaquet Eric	Weinmann Fanny
Jaquet Sylviane	Weyer Jeanne-Marie
Klinkenbergh Dominique	Zbinden Benoît
König Patrick	
Kriha Thomas	Suppléants :
Messaoudene Christian	Lübke Ernst
Nile Alvarez Française	Althaus Dominique

Tableau 8 - Composition du Conseil communal

4.2 Bureau au 31 décembre 2016

Président :	M. Nicolas Fleury, 1 ^{er} Vice-Président
2 ^{ème} Vice-Président :	M. Jean-Pierre Vuille
Scrutateurs :	Mme Gwendoline Nydegger Mme Méliné Vincent
Scrutateur suppléant :	M. Christophe Patarin
Secrétaire :	Mme Maryline Thalmann Giavina
Secrétaire suppléante :	Mme Lysiane Demierre

Tableau 9 - Composition du Bureau du Conseil communal

⁵ Le nombre légal de conseillers est de 55. L'exercice 2017 connaîtra probablement une élection complémentaire.

4.3 Commission de gestion

Président :	M. Frédéric Guilloud
Membres :	M. André Allenbach M. Peter Bianchi M. Philippe Esseiva M. Eric Jaquet

Tableau 10 - Composition de la Commission de gestion

Il a été répondu aux vœux et questions de la Commission de gestion aucun de ceux-ci n'est en suspens.

4.4 Commission des Finances

Président :	M. Jean-Marie Weyer
Membres :	M. Christian Brügger M. Didier Hermann M. Michel Pannatier Mme Méliné Vincent

Tableau 11 - Composition de la Commission des Finances

4.5 Commission d'Urbanisme (la présidence est assumée alternativement)

Membres	M. Flavio Boscardin M. Frédéric Bovy M. Philippe Fouchault M. Hervé Grossrieder M. Benoît Zbinden
---------	---

Tableau 12 - Composition de la Commission d'urbanisme

4.6 Commission de recours en matière d'impôts (CCRI) (la présidence est assumée alternativement)

Présidente :	Mme Fanny Weinmann (démission décembre 2016)
Membres :	Mme Sylviane Jaquet M. Christophe Patarin M. Nicolas Vout M. François Esselborn (Président décembre 2016)

Tableau 13 - Composition de la CCRI

La Commission a siégé à 3 reprises et a statué sur 2 recours rendant ainsi un arrêt. Notons que les cas traités sont soumis au secret fiscal.

4.7 Délégations

APEC	M. Christian Brügger M. Philippe Esseiva M. Pascal Voutat
AISGE	Mme Jacqueline Burbidge Rainsley M. Thomas Kriha
Association SDIS Nyon – Dôle	M. François Esselborn
Conseil intercommunal du Conseil régional	M. Frédéric Guilloud M. Phillipe Esseiva (suppléant)

Tableau 14 - Délégations du Conseil communal

4.8 Séances du Conseil communal

L'autorité délibérante s'est réunie à six reprises soit les :

- 8 février 2016
- 11 avril 2016
- 27 juin 2016
- 26 septembre 2016
- 14 novembre 2016
- 12 décembre 2016

L'année 2016 se caractérise par un changement de législature c'est ainsi que l'installation des autorités communales, sous la présidence de Mme. le Préfet, a été faite le 23 juin 2016.

Notons le changement de présidence au cours du 2^{ème} semestre de l'année, suite à la démission de M. Jean-David Pletscher en date du 7 décembre 2016.

4.9 Préavis

Les préavis suivants ont été traités :

No 1	Demande de crédit de CHF 81'000. -- pour la reconstruction de l'annexe du stand de tir d'Arzier-Le Muids Approuvé
No 2	Révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon Approuvé
No 3	Cession des actions Télé-Dôle au CR du district de Nyon Approuvé
No 4	Demande d'un crédit de CHF 17'557.36 pour l'aménagement des pistes du massif de la Dôle Approuvé
No 5	Demande de crédit de CHF 49'000. -- pour l'amélioration phonique du foyer, des préaux couverts et des couloirs du CCS Approuvé
No 6	Modifications du Règlement communal sur la distribution de l'eau (RDE) Approuvé
No 7	Convention d'Entente intercommunale pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille Approuvé
No 8	Réponse à l'interpellation de Monsieur Eric Jaquet relative à l'octroi des marchés publics
No 9	Comptes 2015 Approuvé
No 10	Rapport de Gestion – Année 2015 Approuvé
No 11	Autorisations générales à accorder à la Municipalité : <ul style="list-style-type: none">- De statuer sur l'acquisition ou l'aliénation des immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans la limite de CHF20'000.--- De statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participation dans les sociétés commerciales dans la limite de CHF 20'000.-- Approuvé
No 12	Autorisation générale de plaider Approuvé

No 13	Compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2016-2021 Approuvé
No 14	Arrêté d'imposition communal pour l'année 2017 Approuvé
No 15	Demande de crédit d'étude de CHF 2'611'000.-- TTC pour la construction d'un nouvel établissement scolaire intercommunal pour les élèves de 5P à 8P selon HarmoS sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids Approuvé
No 16	Demande de crédit de CHF 211'500.-- pour la réfection de la toiture et de la charpente de l'Arzière Approuvé
No 17	Demande de crédit de CHF 54'216.-- pour participation à la sécurisation du passage à niveau La Givrine Approuvé
No 18	Modification de l'annexe du Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune d'Arzier – Le Muids Approuvé
No 19	Budget 2017 Approuvé
No 20	Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016 – 2021 Approuvé

Tableau 15 - Préavis municipaux

Nous nous référons, au surplus, aux indications contenues dans la présentation des dicastères.

5 ADMINISTRATION COMMUNALE

PERSONNEL COMMUNAL

POLICE

AFFAIRES CULTURELLES ET SOCIÉTÉS LOCALES

ESPACES VERTS ET CIMETIÈRES

5.1 Message de la Syndique Louise Schweizer

2016 année de transition pour les institutions communales vaudoises puisqu'elle correspond à un changement de législature.

Cette phase de changement démocratique, parfois vive, est naturellement indispensable; c'est une mutation qui apporte du sang neuf, des idées nouvelles et permet de renforcer encore notre système de démocratie directe.

Certes, pour notre commune, c'est trois cinquième des membres de l'exécutif qui est nouveau.

Le défi n'est pas anodin car les affaires publiques sont de plus en plus complexes, demandent des connaissances multiples. Les domaines traités ne sont par forcément connus mais c'est en cela que notre démocratie à toute sa valeur.

Différence de connaissances, différences de cultures, différences de formation : ce sont des richesses.

Au-delà de ces aspects philosophiques et idéaux, il n'en demeure pas moins que les premières journées, les premières semaines, sont une phase d'approche importante, de mise en situation. On découvre les dossiers inconnus, on apprend ce qui est en cours et ce que le Conseil communal, de par la séparation des pouvoirs, ne peut que partiellement percevoir.

C'est ainsi que les membres de l'exécutif sont au front, gèrent les cas les plus divers et découvrent les aspects les plus variés de la société et des hommes, des femmes, dont elle est constituée, de ses enjeux, de ses limites et s'interrogent mais avec la certitude de devoir aborder toute situation en ayant en point de mire le résultat le meilleur possible pour notre communauté pour en assurer la pérennité.

Ainsi est la charge publique.

5.2 Administration communale

Au service de la population et des autorités, notre administration assume les missions qui lui sont données. La Municipalité est attentive à la qualité des prestations délivrées et suit attentivement l'accomplissement des travaux et demande les corrections nécessaires.

5.3 Personnel communal au 31 décembre 2016

Ci-après vous trouverez le tableau présentant l'effectif de notre personnel ainsi que les mutations durant l'année écoulée. Notons que la Municipalité, pour certaines fonctions principales, a dû faire appel à des remplaçants en raison d'absences justifiées.

Secrétaire municipal	M. Jean-Pierre Roland, Chef de service	100 %
Secrétaire communale	Mme Carine Besson	20 %
Secrétaire assistante	Mme Stijntje Reulen Langel jusqu'en août	20 %
	Mme Stijntje Reulen Langel dès septembre	10 %
Secrétaire Police des constructions	Mme Stijntje Reulen Langel	60 %
Bourse	Mme Odette D'Onofrio Vuille, Chef de service	100 %
	Mme Véronique Pégaitaz, adjointe	60 %
	Apprenti :	
	M. Florian Habenicht, 3 ^{ème} année, jusqu'en juillet	100 %
	M. Johan Vu, 1 ^{ère} année dès le mois d'août	100 %
Contrôle des habitants	Mme Carine Besson, Préposée	60 %
Infrastructures communales	M. Alain Clerc, Chef de service jusqu'en février	100 %
	M. Christian Vuillomenet, Chef de service dès janvier	100 %
	Mme Christine Chappuis jusqu'en août	25 %
	Mme Véronique Pégaitaz dès septembre	20 %
	M. Georges Sublet	100 %
	M. Laurent Crot	100 %
	M. Marcel Vaucher	100 %
	Apprenti :	
	M. Théo Gagliardo, 2 ^{ème} année	100 %
Service forestier	M. Guy Favre, garde forestier, Chef de service	80 %
	Mme Christine Chappuis jusqu'en août	25 %
	Mme Stijntje Reulen Langel dès septembre	10 %
	M. Christian Brzakalla	100 %
	M. Thibaud Sarrasin jusqu'en août	100 %
	M. Guillaume Barras dès octobre	100 %
	Apprentis :	
	M. Vivian Blanc, 3 ^{ème} année	100 %
M. Jérémie Deleze, 3 ^{ème} année	100 %	
Service bâtiments et déchèterie	M. Alain Ghilardini, Chef de service	80 %
	Mme Stijntje Reulen Langel	10 %
	M. Domingos Ganço Mendes	100 %
	Mme Maria Pinto Teixeira	100 %
	M. Raymond Ruffet jusqu'en avril	50 %
	M. Nicolas Vuille du 1 ^{er} janvier au 30 juin	50 %
	Mme Gabrielle Thiel Grichting de juillet à octobre	50 %
	Mme Gabrielle Thiel Grichting dès octobre	40 %
	Mme Carmen Perron, concierge jusqu'en juin	5 %
	Archiviste	Mme Dominique Althaus-Perriard jusqu'en juin
Bibliothèque	Mme Isabelle Mermoud	+/- 16 %
	Mme Mireille Vietti	+/- 16 %
	Mme Valérie Pieuchot jusqu'en avril	+/- 16 %

Tableau 16 - Personnel communal

5.4 Police

Collaboration avec la gendarmerie vaudoise

Une excellente collaboration avec la gendarmerie vaudoise est à souligner. Celle-ci patrouille régulièrement sur notre territoire ; par ailleurs un nouveau concept de poste de gendarmerie mobile a été institué. C'est ainsi qu'un fourgon mobile stationne un jeudi matin par mois sur notre commune, alternativement une fois à Le Muids et le mois d'après à Arzier avec les objectifs suivants :

- Entretien des liens de proximité avec les citoyens
- Echanger avec les habitants des communes visitées afin d'en identifier les problèmes et incivilités
- Renforcer la visibilité policière par une présence marquée sur le terrain
- Permettre aux citoyens d'établir divers documents, allant du formulaire « objets trouvés/perdus » au dépôt d'une plainte pénale.

Cette proximité est positivement ressentie par la population.

Assistant de sécurité publique

D'un commun accord entre les 5 communes participantes, les objectifs n'ayant pas été atteints, le contrat des ASP (Assistant de Sécurité Publique) a pris fin au printemps 2016.

Manifestations et demandes d'autorisation

Les organisateurs ont l'obligation d'annoncer leurs intentions auprès de la Municipalité.

Un portail informatique cantonal appelé POCAMA est à disposition à cet effet. Cet outil invite l'utilisateur à détailler son projet, son organisation et fournir les pièces nécessaires à la compréhension de la demande.

Le dossier est ensuite traité, examiné par les partenaires et soumis à préavis. Une fois les avis recueillis, l'autorisation est délivrée ainsi que, le cas échéant, un permis pour la vente des boissons alcooliques (permis temporaire).

Le système donne satisfaction et permet de maîtriser le sujet. Notons qu'il peut identifier les manifestations présentant des dangers pour la sécurité publique, la population ou les biens.

Manifestations locales

Traditionnellement, la Municipalité organise plusieurs manifestations tout au long de l'année.

Début janvier déjà, la fête des rois est célébrée à la déchetterie en même temps que l'élimination des sapins de Noël.

Au printemps se déroule la réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens, puis arrive le mois d'août avec sa fête nationale.

La sortie des retraités a lieu en automne et cette année, nous sommes allés, actualité oblige, au Chaplin's World à Vevey et avons pu partager une très belle journée pour le plaisir de tous.

Distribution des sapins

A l'approche de Noël, peu après la distribution des sapins, nous sommes allés rendre visite à nos 63 aînés de plus de 80 ans et leur avons amené une petite bouteille de vin ou une étoile de Noël pour ces dames, mais chacun a reçu une douceur de notre Chocolaterie d'Arzier-Le Muids.

A la même période commencent les fenêtres de l'aveugle, toujours autant fréquentées, puis pour clore l'année a lieu notre Noël villageois, qui fête l'arrivée du Père-Noël en personne!

Célébration particulière en 2016, le centième anniversaire d'une de nos citoyennes que nous avons célébré en lui offrant une année de coiffeur à domicile et la livraison d'un bouquet de fleurs par mois.

5.5 Affaires culturelles et sociétés locales

Affaires culturelles

La Bibliothèque communale - Litou :

- Mme Valérie Pieuchot est partie fin avril vers de nouveaux horizons,
- Mmes Vietti et Menoud s'occupent désormais seules de notre bibliothèque communale.

Elles travaillent chacune un jour par semaine et le mardi une semaine sur deux. Avenantes, elles sont toujours à l'écoute des diverses suggestions qui viennent de leurs lecteurs.

Plus qu'une simple bibliothèque, elles ont réussi à mettre en place certaines activités tout au long de l'année, qui sont devenues incontournables dans notre village : contes pour oreilles coquines, avec un apéritif dinatoire lors de la Saint-Valentin, contes de Pâques, d'été, d'automne, nuit du conte et fenêtre de l'Avent en décembre.

2016 en chiffres :

- 32 inscriptions, dont 11 adultes et 21 jeunes pour un montant de CHF 320.00 + 160.- de cotisation
- 124 renouvellements de cotisations pour un montant de CHF 620.00
- 9 amendes pour un montant de CHF 133.00
- 8'839 documents sortis, soit plus 14 %
- dont 1'562 prêts aux écoles, soit plus 14.6%
- dont 7'277 prêts au public, soit plus 14.02%
- Sur le total des 8'839 livres empruntés, 6'477 proviennent de notre fonds et 2'362 du fonds Bibliomédia. Il y a donc 73.27% des livres sortis qui font partie intégrante de nos rayons, contre 26,7% de Bibliomédia, raison pour laquelle ce contrat devra être revu en 2017.
- 312 nouveaux livres ont été équipés et catalogués par nos bibliothécaires.

Le coût des nouvelles acquisitions en 2016 : CHF 4'171.00.

Ces chiffres ne représentent pas la totalité des nouveaux livres en rayon, en effet, nous avons, en plus, la chance de recevoir de beaux livres de la part de certains de nos lecteurs.

Pour conclure, c'est toujours avec beaucoup de plaisir et de motivation que nos bibliothécaires font vivre le village par le biais de cette bibliothèque et ceci grâce à leur implication et leur enthousiasme.

Sociétés locales

Notre Commune a la chance d'avoir de nombreuses sociétés locales. Cependant en 2016 nous avons du prendre acte de la dissolution de deux d'entre elles, la Société de Jeunesse et l'Unihockey club d'Arzier et environs.

En 2016, nous avons eu l'occasion de fêter deux d'entre elles:

La FSG Gymnastique Dames-Enfants qui a célébré ses 10 ans et le Soleil d'Automne qui a déjà 25 ans d'activités.

Comme chaque année le Chœur Mixte de l'Amitié et le chœur des jeunes nous ont offert un magnifique spectacle et nous avons eu le droit au retour de la Fête de la fontaine et du Bal du petit Nouvel An grâce à la Société de Développement, deux événements qui ont eu un franc succès et qui ont permis à notre population de se retrouver.

Le traditionnel marché artisanal a également rencontré un bel écho au sein de notre Commune.

5.6 Espaces verts et cimetières

Espaces verts

Les principaux travaux réalisés sur la place de jeux d'Arzier ont consisté à poser un drainage sur la partie inférieure de la place, à changer une balançoire défectueuse et à installer une table supplémentaire.

Pour la place de jeux de Le Muids, les travaux sont presque identiques. Echange de la balançoire défectueuse et pose d'une balançoire supplémentaire à quatre places. La suppression des perches et la mise aux normes des barres fixes seront réalisées au printemps 2017.

Les aménagements floraux sous le parking du CCM et dans le triangle du chemin des Pins ont été identiques aux années précédentes.

Cimetières

Nous avons eu durant l'année 2016 cinq décès, mais aucune de ces personnes n'a été inhumée dans nos cimetières car la plupart favorisent la crémation.

Les mœurs changent ; nous avons reçu quelques demandes pour le colombarium, mais nous ne disposons pas de ces aménagements actuellement. Afin d'offrir ce service, la Municipalité a entrepris des démarches avec le propriétaire voisin pour agrandir le cimetière, mais ces démarches n'ont pas abouti car le prix du terrain demandé ne correspondait pas à ce qui était acceptable.

Pour créer une surface nécessaire à la création du colombarium, la Municipalité va entreprendre les démarches pour assainir les cimetières. Des travaux préparatoires ont déjà été réalisés dans ce sens par la création d'un registre informatique des inhumations lié à des plans.

Cette année, nous avons dû malheureusement rappeler à certaines familles le manque d'entretien et le manque de finition des aménagements des tombes.

L'engagement par la Municipalité de ne plus utiliser de désherbant chimique, ainsi que la douceur et l'humidité du printemps ont eu pour conséquence que les cimetières ont été envahis par les mauvaises herbes. Ceci a généré un nombre important d'heures de travail.

Un "engazonnage" de certaines parties va être entrepris pour faciliter cet entretien.

Le séquoia du cimetière d'Arzier a aussi créé d'importants problèmes. Le premier est la déformation du sol par ses racines qui vont occasionner rapidement des dégâts plus importants aux tombes les plus proches. Le deuxième est le risque lié aux chutes de branches qui peuvent blesser les visiteurs et casser les aménagements funéraires. Un élagage important de l'arbre devra être entrepris.

5.7 Délégations liées au dicastère

Commission d'impôt

Cette commission est invitée à traiter certains sujets fiscaux en rapport avec les contribuables. Ces informations sont soumises au secret fiscal.

Notons que le rôle des contribuables est, depuis quelques années déjà, géré électroniquement dans le cadre du processus d'harmonisation des registres.

Nyon – St-Cergue NStCM

Le NStCM a fêté ses 100 ans en 2016. Les festivités ont été nombreuses et appréciées de tous. Le viaduc centenaire de la Colline à Givrins a été rénové durant 7 mois, il est à nouveau praticable depuis octobre 2016.

UCV Union des communes vaudoises

Les communes membres de l'association sont régulièrement tenues au courant des interventions de cette association qui défend, parfois vigoureusement, nos collectivités.

l'UCV émet aussi régulièrement un flash d'informations et se détermine sur divers projets de législation qui sont en consultation.

Pour en savoir plus : www.ucv.ch

SOFREN SA - Société foncière de la région nyonnaise

Cette société a pour but, selon ses statuts :

Servir les intérêts des communes membres du Conseil Régional du district de Nyon, association de droit public dont le siège est à Nyon, en procédant notamment à l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, l'aménagement et l'exploitation d'immeubles de toute nature; la participation à toutes opérations immobilières, financières et commerciales.

Lors du dernier exercice elle a, notamment, traité des sujets en rapport avec :

- Le Pôle-bois
Développement de la filière bois
- Parking d'échange P+R Gare de l'Asse-NStCM et zone d'activités intercommunales de Mondre
- Relocalisation partielle d'Agroscope
- Zone d'activités intercommunales du Vernay
- Droit de superficie ex-bâtiment SAPJV
- Zone d'accueil des Dappes à Premanon (F)

Comme on le voit les sujets traités ont, ou auront, un impact sur le développement régional et tendent non seulement à l'organiser mais surtout à en renforcer les structures.

SAGGT

La SAGGT est la réunion des Syndics des 5 villages du long de la ligne du NSTCM, St-Cergue, Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins et Trélex.

Les réunions ont lieu environ une fois par mois. Elles donnent l'occasion d'échanger, de comparer, de discuter de problèmes concrets à un niveau plus restreint que le niveau régional.

Ces 5 Villages ont de nombreuses problématiques communes et il est toujours enrichissant de voir les réponses que d'autres ont trouvé face aux problèmes que nous pouvons rencontrer chez nous également.

6 BÂTIMENTS COMMUNAUX

SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

TRAITEMENT DES DÉCHETS

SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET SECOURS

6.1 Généralités

Les bâtiments communaux et la gestion des déchets occupent l'équipe dirigée :

- par M. Alain Ghilardini, Chef de service au service de notre commune depuis plus de 20 ans;
- Mme Maria Pinto Teixeira, concierge des bâtiments communaux est également responsable du suivi des locations de nos différentes salles mises à disposition de nos citoyens et sociétés organisatrices de soirées et autres anniversaires familiaux;
- M. Domingos Ganço Mendes est lui, l'employé d'exploitation chargé des entretiens techniques des bâtiments et des quelques 21 éco-points disposés sur notre territoire;
- Mme Gabrielle Thiel est notre surveillante de déchetterie.

6.2 Bâtiments communaux

En bref

D'une manière générale, les entretiens périodiques propres à chaque bâtiment constituent les principales dépenses sur nos comptes, les dépenses les plus importantes faisant l'objet de préavis spécifiques aux travaux importants touchant les infrastructures ou les équipements coûteux nécessaires à leur bon fonctionnement. Ce sont 14 objets qui concernent le service des bâtiments. Il n'y a pas eu de travaux conséquents sur les bâtiments.

A noter toutefois que la cuisine du CCS (Centre Communal et Scolaire) a subi une réfection des carrelages de sol et des murs suite à des éclatements et une qualité de support inadaptée.

Une isolation phonique a été installée dans le foyer, améliorant ainsi considérablement le confort des visiteurs; les couloirs de l'école ont également bénéficié de cet avantage.

En ce qui concerne l'auberge, une expertise de la véranda et de la toiture a nécessité l'intervention du fabricant et de notre couvreur afin de déterminer et réparer une infiltration d'eau au niveau de la limite du restaurant et de la véranda. Une fuite d'eau a obligé l'ouverture d'un mur pour permettre la réparation de la conduite mise en cause.

Au Centre Communal Multifonction (CCM), c'est un local sanitaire (WC-lavabo) au 1^{er} étage qui a été transformé de manière à pouvoir accueillir d'avantages d'enfants de l'UAPE pendant la pause de midi. Ces travaux étaient l'objet d'une demande de l'AISGE qui les a pris en charge.

En raison de fréquents problèmes au niveau de la ventilation, une prise d'air extérieure a été modifiée afin d'éviter l'entrée d'eau de pluie et de neige dans la machinerie.

A signaler également l'installation d'une gâche électrique sur la porte du Temple, suite à plusieurs déprédations et squats de ces locaux. Nous avons également procédé au remplacement et à la modernisation de l'éclairage qui ne répondait plus aux exigences actuelles.

Enfin, nous vous invitons à consulter le rapport des comptes énumérant les travaux d'entretien engagés.

Auberge communale

La location de ce bâtiment a pris effet, après sa lourde rénovation, au début des années 2010.

Après étude de marché et financière, sous l'impulsion avertie de la Municipalité de l'époque, par un mandataire spécialisé, un contrat de bail à loyer pour locaux commerciaux a été conclu avec un locataire dont les compétences gastronomiques étaient fondées.

Le loyer a été progressivement appliqué tout d'abord de manière fixe puis selon le chiffre d'affaires. La pratique dans ce domaine est courante.

La Municipalité d'alors a suivi avec attention les résultats commerciaux prenant des décisions d'adaptation des charges locatives afin de permettre le maintien d'un établissement public à Arzier; elle avait espoir de pouvoir constater une amélioration économique du locataire.

Malgré cela, dans le courant de 2016, la situation s'est péjorée obligeant le locataire à envisager puis cesser son exploitation près de la fin de l'année écoulée.

La Municipalité de la nouvelle législature a repris donc les affaires contentieuses en cours, tout en ayant compris le sens et les conséquences des décisions prises à l'encontre du locataire, et de ce fait à assumer les conséquences de la fin d'exploitation en sauvegardant les intérêts de la commune propriétaire.

6.3 Sécurité civile et militaire

L'instruction a représenté 3'415 jours de service répartis sur 65 journées non consécutives. Tous les cours sont également précédés de rapports préparatoires et de cours de cadres. Au total, l'instruction a mobilisé 1'170 personnes.

L'ORPC intervient principalement pour le montage et le démontage de **la patinoire éphémère de Nyon**, pour les **jardins en fête** à Coppet, à l'occasion du **Triathlon de Nyon** et du **semi-marathon** de La Côte ainsi que la **Désalpe** à St-Cergue. Le point fort de l'année écoulée constitue clairement l'engagement à l'occasion du **Paléo**.

Les interventions en faveur de la collectivité représente plus de 1'447 jours de service répartis sur 29 jours non consécutifs. Ces interventions ont mobilisé 328 personnes.

Il n'y a pas eu d'intervention en situation d'urgence.

CEP – Centre d'engagement de Prangins

La protection civile de Nyon a enfin pu acquérir un droit distinct permanent sur le bâtiment des antennes de Prangins, anciennement nommé Centre des Emetteurs de Prangins, nous l'avons rebaptisé en conservant l'acronyme CEP : **C**entre d'**E**ngagement de **P**rangins.

Au niveau politique, l'ORPC de Nyon est depuis le 1^{er} Juillet 2016 dirigée par M. Christian Dugon, Président du Comité Directeur, Mme Françoise Tecon Hebeisen, Mme Jeannette Weber, Madame Roxane Farault Linares, MM. Francis Mondoux, Jacques Mühleman, Pedro Besabe.

Le comité s'est réuni 3 fois et son président 16 fois, en séances de travail, avec son commandant M. Luc Mouthon ainsi qu'avec M. Jean-Marc Cherbuin son boursier afin de traiter les affaires financières et de gestion de l'organisation. Une séance des Présidents de Codir s'est déroulée au centre SSCM de Gollion.

Ci-après le résumé chiffré :

	2016	2015	2014
Jours de service	4862	4459	4066
Frais annuels des cours	278'834.00	289'597.00	186'813.00
Subventions	119'310.00	111'240.00	121'980.00
Facturation des engagements	147'968.00	138'275.00	36'05100
Promus (gradés)	28	43	45

Tableau 17 - Résumé chiffré de la protection civile

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Coût	17.02	17.23	17.55	17.17	15.07	15.09	14.55	15.59	14.94	16.01	16.22
Jours	4'862	4'459	4'066	3'458	2'749	2'070	2'316	2'522	1'970	1'984	1'242

Tableau 18 - Coût par habitant de la PCI

Les comptes 2016 bouclent avec des charges de CHF 2'099'298.08 pour un budget de fonctionnement prévu à CHF 1'824'930.00. Pour tout notre District, le nombre d'habitants estimé pour le budget s'élevait à 93'500, ce qui représente un coût par habitant de CHF 17.61. Le nombre officiel d'habitants au 31.12.2015 pour la répartition des comptes s'élevait à 94'263, ce qui représente un coût effectif par habitant de CHF 17.02. Au final, la participation des communes s'élève à CHF 1'612'763.33.

On reprend une partie sur la réserve du bilan pour les communes de l'ancien district de Nyon, ce qui représente pour la commune d'Arzier-Le Muids une contribution de **CHF 16.44** /hb.

6.4 Traitement des déchets

Déchetterie

En ce qui concerne la gestion des déchets, les tonnages et quantités recueillis sont les suivants :

Quantités	Descriptif	Par habitant (2'565 hab. au 31.12.2016)				
		2016	2015	2014	2013	2012
261 t.	Ordures ménagères	101.75 kg	98.58 kg	101.5 kg	179.8 kg	146.5 kg
91.14 t.	Papier + Carton	35.53 kg	78 kg	71.5 kg	72.9 kg	74 kg
124.64 t.	Verre	48.59 kg	55.86 kg	53.2 kg	53.7 kg	54.5 kg
54.37 t.	Ferraille	21.19 kg	18.04 kg	17.9 kg	14.3 kg	15.8 kg
161.68 t.	Déchets encombrants	63.03 kg	56.83 kg	52 kg	41.6 kg	35.8 kg
267.22 t.	Déchets compostables	104.17 kg	161.84 kg	130.6 kg	176.5 kg	118.3 kg
104.25 t.	Bois traité (collé, peint),	40.64 kg	43.4 kg	44 kg	35.8 kg	38 kg

Tableau 19 - Statistique des déchets

Déchets auxquels il faut ajouter 39 tonnes de déchets organiques "méthanisables", 600 L d'huile végétale et 1'000 L d'huile minérale et 6.2 tonnes de bouteilles PET.

192 tonnes de déchets inertes (carrelages, pots de fleurs, déchets de constructions) ont été également recyclés.

5'010 kg de textiles usagés nous ont permis de reverser CHF 501.- à une œuvre caritative (Armée du Salut).

Cela représente 1'306,5 tonnes récoltées en 2016 toutes matières confondues aux quelles il faut rajouter les DSM (déchets spéciaux mélangés).

6.5 SDIS Service de défense contre l'incendie et de secours

Le troisième exercice de l'association SDIS Nyon-Dôle se révèle très positif, tant sur le plan opérationnel que sur le plan financier. Tout a été mis en œuvre pour que le budget soit respecté tout en rétrocédant un montant de CHF 115'744.80 aux communes.

2016 a été l'occasion d'organiser la revue quinquennale des sapeurs pompiers du district, revue très populaire où les autorités et la population ont pu assister à d'impressionnantes démonstrations de sauvetage, désincarcération et diverses extinctions de feux.

Pour notre section Arzier – St-Cergue, divers cours inscrits au programme, ont donné à nos sapeurs encore plus d'expérience. Un exercice grandeur réelle, lors de la simulation d'un accident de car à la Givrine, en collaboration de la gendarmerie et l'appui du centre de renfort des Rousses, a permis à toutes nos équipes de démontrer leur capacité à faire front en situation de crise.

Le rapport d'activité qui s'est déroulé à St-Cergue, nous a permis de nous remémorer tous les événements de l'année, à souligner la fidélité de certains membres du corps qui dépassent allégrement les 20, voir 25 ans d'activité. Félicitations à tous.

Représentant notre commune au sein du Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle, Christian Dugon, Municipal en charge de ce dicastère, membre de la commission Gestion-finances de l'organisation, a participé à deux séances préparatoires et à 2 séances du Conseil Intercommunal dont fait également partie Monsieur Esselborn, membre du Conseil communal.

6.6 Service chaleur – force

La production de chaleur fournie par notre centrale du CCS a produit 916,4 MWh d'énergie thermique (751.749 en 2015) qui se répartit comme suit :

Consommateur	Répartition en MWh
Ecole	488.365
Caroline 2 A	49.393
Caroline 2-4-6-8	271.947
Pré-Morlot 1	54.375
Auberge	32.731
Appartement Village 15	19.590

Tableau 20 - Consommation chaleur - force

La consommation de matières nécessaires à la production de chaleur est de 682 m3 de copeaux de bois et 32'000 l de Mazout.

Notre installation **photovoltaïque** installée sur la toiture du CCE (400m2) a produit 63.628 MWh en 2016 contre 66,03 MWh en 2015.

Une production totale de 198.048 MWh depuis sa mise en service représente un total d'émissions de CO2 évitées d'environ 138,63 tonnes.

7 Finances

Routes

7.1 Finances

7.2 Message de M. Patrick Hübscher, Municipal

Pour mieux comprendre les enjeux communaux, il est utile de faire ressortir la situation financière réelle afin de mettre en évidence certains paramètres importants. L'objectif est de passer d'une lecture "comptable" (comptes 2016 vs budget 2016) à une lecture "financière" au plus près de la réalité économique. Cet exercice est obtenu en procédant à l'épuration du compte de fonctionnement, notamment en considérant les écritures qui ont un lien direct avec l'activité réelle des comptes de notre Commune, à savoir: les dépenses et les recettes, en lieu et place des charges et des revenus dont les données sont utilisées, uniquement, pour une lecture comptable et non financière. Le rapport de gestion présenté, ci-dessous, s'appuie donc sur un compte de fonctionnement épuré.

L'exercice 2016 comparé à l'exercice 2015 permet de suivre l'évolution des états financiers épurés ci-après :

Les recettes de CHF 17'176'999.-- (+7.67%) diminuées des dépenses de CHF 15'090'642.-- (+3.46%) enregistrent une marge d'exploitation (marge d'autofinancement brute / MAB) de CHF 2'086'357.-- (+52.45%). Des recettes fiscales en hausse (+15.40%), accompagnées par une augmentation des coûts de fonctionnement modérés, expliquent ce résultat.

Le niveau des liquidités, produit par l'augmentation de la MAB, permet des amortissements à hauteur de CHF 1'126'162.- (+17.47%), de réduire la dette et de constituer des réserves de CHF 817'232.-- (+99.45%). Et d'ajouter que le niveau de la quotité d'endettement (dettes / recettes) est de 1.09 notamment dû à l'augmentation des recettes. Cette embellie permet d'enregistrer une dette par habitant de CHF 7'326.--, ce qui est inférieur à celle de 2014.

Quant aux factures péréquatives de CHF 5'154'452.--, elles augmentent de 15.61% par rapport à 2015 et représentent une charge de 51.87% sur les revenus fiscaux (CHF 9'937'446.69) de notre Commune. L'impact se traduit par la constitution de nouvelles provisions sur l'exercice 2016 (CHF 1'203'957.--) pour en assurer le règlement.

Enfin le solde opérationnel net de l'année 2016 enregistre un excédent positif de CHF 142'963.05 en hausse par rapport à celui de 2015 de CHF 134.51.

L'année 2016 enregistre des comptes de fonctionnement satisfaisant ce qui a permis de mener une gestion réaliste tant au niveau opérationnel que de la dette et des réserves.

Voici, ci-après, quelques indications graphiques :

Situation financière générale en quelques tableaux et graphiques

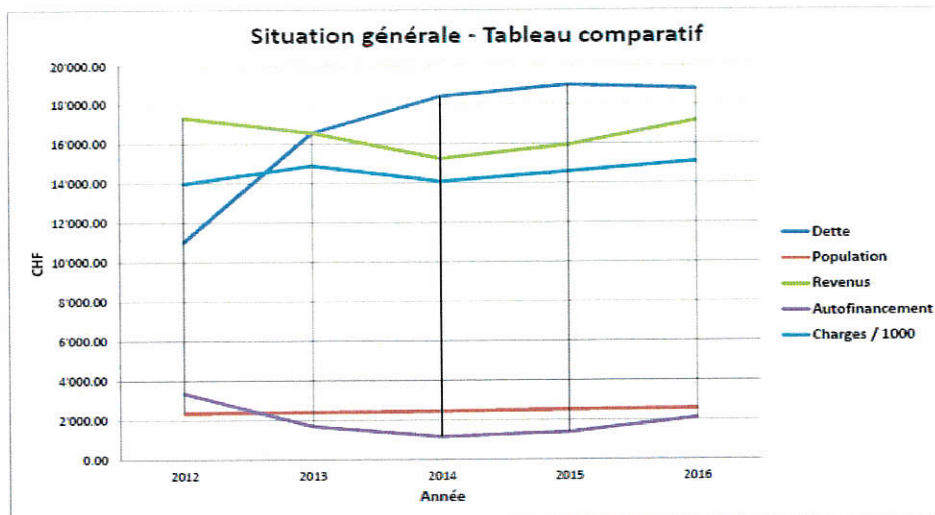


Tableau 21 – Situation générale tableau comparatif

Tableau Flux de trésorerie 2016 vs 2015

Rubrique	Flux Trésorerie s/ activité (méthode indirecte)	2016	Autofinancement	2016	écart	2015	2015
	bénéfice / excédent	142'962					135
330	amortissement financier	104'403					78'246
331	amortissement administratif	1'021'760	1'269'125	1'269'125	370'291	898'834	820'453
911	augmentation débiteurs	-208'221					-173'204
913 & 925	variations des transitoires	589'430		381'209	-600'706	981'915	1'155'119
	Flux provenant de l'activité			1'650'334	-230'415		1'880'749
	Flux Trésorerie s/ investissement						
912	augmentation (-) / diminution (+) patrimoine financier			-138'006			-611'989
912	amortissement patrimoine financier			-104'403			-78'246
	augmentation (-) / diminution (+) patrimoine administratif			36'945			-818'696
914	amortissement patrimoine administratif			-1'021'760			-820'453
916	augmentation (-) / diminution (+) avances subventions et participations			-7'037			
	Flux utilisé dans l'investissement			-1'234'261	-1'095'123		-2'329'384
	Flux Trésorerie s/ financement						
918	diminution (-) / augmentation (+) avances financements spéciaux						4'212
920	diminution (-) / augmentation (+) engagements courants			-360'088			-424'650
921	diminution (-) / augmentation (+) engagements court terme						-1'700'000
922	diminution (-) / augmentation (+) emprunts MT et LT			-213'000			2'278'000
923	diminution (-) / augmentation (+) engagements fonds spéciaux						26'297
928	augmentation (+) / réserve			855'233			465'530
	Flux provenant du financement			282'145	-367'244		649'389
	Variation nette trésorerie			698'218			200'754
910	Trésorerie début exercice			317'990			117'236
910	Variation nette trésorerie			698'218			200'754
	Trésorerie en fin exercice			1'016'208			317'990

Tableau 22- Flux de trésorerie

Comptes

Le rapport de gestion est judicieusement complété par le rapport des comptes lequel est exhaustif et donne, de manière détaillée, la justification des dépenses, l'état des investissements et les prévisions de ceux-ci. Il contient aussi d'autres considérations en rapport avec la gestion financière, la péréquation intercommunale notamment.

Nous vous renvoyons à la consultation de ce document. Notons, enfin, que le rapport de gestion et le rapport des comptes sont adoptés séparément par l'autorité délibérante.

Bourse communale

Mme Odette D'Onofrio Vuille, cheffe de service, boursière communale, gère notamment la trésorerie et les recherches de financement. La gestion des salaires et du personnel, ainsi que la préparation et la compilation du budget et des comptes, font aussi partie de son activité.

Mme Véronique Pégaitaz assure, en collaboration avec la boursière, la facturation (4'360 factures émises générant 17'529 écritures), la saisie des fournisseurs (1'981 factures reçues générant 4'625 écritures) et le suivi du contentieux. Elle saisit les décomptes d'heures de travail de tout le personnel communal, nécessaire pour la statistique fédérale du service des forêts, le paiement des divers piquets hivernaux et fait le suivi des heures effectuées par le personnel communal ainsi que la facturation du temps de travail du personnel communal à affecter à d'autres dicastères.

M. Florian Habenicht a terminé, avec succès, sa formation d'employé de commerce, le 31 juillet 2016. M. Johan Vu, habitant de la commune, a commencé son apprentissage d'employé de commerce le 1^{er} août 2016, il gère déjà la saisie des pièces comptables et il aura l'occasion de se former auprès des secrétariats communaux durant sa formation de trois ans.

Portefeuille des assurances

ProConseils Solutions SA, entreprise de courtage en assurances, gère le portefeuille à notre grande satisfaction. La boursière communale assure le lien avec le courtier.

7.3 Routes

Dégâts hivernaux

Le coût des dégâts pour l'hiver 2015-2016 s'est élevé à CHF 17'500.--. Il s'agit principalement de bordures en béton cassées, de cercles de chambre de visite fissurés, de cunettes cassées, d'une tête de mur et d'une gueule de loup.

Une grande partie de ces dégâts est accidentelle, générée par le personnel communal affecté au service hivernal. Par contre nous devons déplorer cinq accidents non signalés.

Relevons que ces **incidents** sont à qualifier de **normaux** vu les conditions d'engagement auxquelles nos services sont confrontés.

Chaque année, environ 1'000 piquets à neige sont posés pour signaler les ouvrages au bord des routes. Comme chaque saison environ 50 piquets en bois ont été cassés. Pour limiter les coûts et augmenter la sécurité des cyclistes et des motards, nous allons dorénavant n'installer que des piquets en plastique, réparables et plus souples.

Goudronnage de la route cantonale RC 25.

La pose du tapis phono absorbant sur la route communale d'Arzier sur le tronçon "Les Clyettes – la déchetterie" s'est bien déroulée dans son ensemble. Des déviations depuis St-Cergue sur la route de "La Côte" et depuis la Cézille sur Genolier pour le trafic de transit avaient été installées par le canton.

Une déviation par le chemin de la Croix pour le trafic local descendant et par le chemin de la Prise pour le trafic local montant avait aussi été organisée. D'importants abus doivent malheureusement être signalés.

Des camions ont même transité par ces petits chemins qui ont été passablement endommagés. Devant l'ampleur des incivilités, la gendarmerie a été appelée en renfort et 180 amendes ont été distribuées. Une remise en état du chemin de la Croix devra être entreprise courant 2017.

Le seul contretemps à signaler pour cette opération de goudronnage fut lié à l'affaissement des voies du NStCM entre la gare de Bassins et le tunnel avant la gare d'Arzier. Ceci a nécessité la mise sur pied d'un service de bus pour le tronçon gare du Muids - gare d'Arzier malgré l'interdiction de circuler, ce qui a perturbé la pose du tapis phono absorbant.

Assainissement du pont de la Combaz.

En 1980, l'Office Fédéral du Génie et des Fortifications avait installé des équipements militaires pour la préparation à la destruction de l'ouvrage cité en titre. Au milieu de l'année 2016, Armasuisse a annoncé l'assainissement de ces installations soit : 4 puits horizontaux et 1 puit vertical de minage dans la structure du pont.

L'association de la ligne fortifiée de la Promenthouse a demandé que les parties visibles de ces aménagements soient conservées. Donc, les installations ont été condamnées, mais les portes blindées restent encore visibles.

Chemins pédestres.

Notre commune compte un nombre important de chemins pédestres. Une grande partie de ceux-ci desservent nos forêts et le solde, nos gares et nos services. Pour permettre l'accès au village depuis le quartier de la route des Montagnes, un chemin pédestre est en cours d'étude depuis le printemps 2016. Les démarches sont à bout touchant, normalement ce chemin sera réalisé en 2017 le Conseil communal sera saisi d'un préavis.

Ce chemin servira aussi au tourisme pédestre en augmentation depuis la création du Parc Jura vaudois.

7.4 Délégations

CDP Service intercommunal pour la notification des commandements de payer

Ce service regroupe 32 communes et couvre 42'914 habitants. Sur un total de 5'247 notifications 195 concernaient notre population.

8 FORÊTS ET ALPAGES

ECOLES

ENFANCE ET JEUNESSE

8.1 Forêts – Montagnes – Alpates et pâturages

Introduction

L'année écoulée représenta un cycle régulier, sans grand événement majeur, au niveau forestier tandis que l'arrivée d'un nouveau municipal impliquera quelques changements pour notre patrimoine forestier. Nous avons, ainsi, terminé les années de M. Althaus après 10 ans de collaboration. La nouvelle législature a débuté, normalement, sous la houlette de M. Ray. Le marché des bois a stagné mais toute la récolte a pu être écoulee à un prix raisonnable. Notre nouveau Plan de Gestion forestier a été validé suite à son acceptation par le Conseil d'Etat; cet outil de conduite doit nous accompagner jusqu'en 2028.

Nous avons profité de cette magnifique année tant pour entretenir le réseau des chemins que pour réaliser la totalité des coupes martelées soit un prélèvement de 7'400 sv, dans les 1'800 hectares que comptent les forêts communales d'Arzier-Le Muids.

Personnel

Hormis le changement de municipal qui marque la fin d'un cycle, l'équipe du service des forêts a connu quelques transferts. En effet, un an après sa nomination, M. Thibaud Sarrasin, jeune forestier-bûcheron valaisan, a décidé de changer d'orientation professionnelle et nous avons engagé M. Guillaume Barras, un jeune ouvrier avec CFC de la région, pour le remplacer. De plus, Mme Chappuis nous a quitté au mois d'août et le jeu des chaises musicales a conduit à la nomination de Mme Reulen pour une collaboration administrative.

Formation continue

L'année écoulée ne fut pas une année de référence en matière de formation continue... Guy Favre, garde forestier, a pris part à quelques journées thématiques concernant les traitements sylvicoles des forêts. Cependant, l'équipe forestière a suivi une journée de cours liés aux nouvelles techniques de bûcheronnage et sécurité, avec le débardeur, dispensée par un moniteur du centre de formation forestière. M. Crausaz est allé suivre une formation au sujet des plantes invasives. De plus, notre personnel a participé, activement, à la journée "citoyenneté" organisée par la commune en faisant découvrir le territoire communal à nos jeunes citoyens.

Apprentis

Durant leur deuxième année de formation, les apprentis forestier-bûcheron doivent effectuer un stage de quatre mois dans une autre région forestière. C'est ainsi que nous avons opéré deux échanges valaisans !

Pendant que M. Vivian Blanc allait découvrir le vaste territoire du Val de Bagnes avec un réel plaisir, nous avons accueilli Nicolas Vial afin de lui montrer les qualités nos belles forêts jurassiennes.

M. Jérémie Délèze, quant à lui, s'en alla du côté d'Evolène, pour une expérience plus mitigée mais toutefois intéressante dans le Val d'Hérens alors que Yanick Favre, en vrai Evolénard, trouva le temps long. L'expérience s'avéra enrichissante pour toutes les parties.

Achat de matériel

Peu d'investissement durant l'exercice 2016, un coin mécanique est venu garnir notre outillage déjà bien fourni et nous avons changé quelques tronçonneuses afin de garantir un tournus légitime.

Exploitation et vente de bois

Période d'exploitation	Coupes normales (Volume en Sylves)		Coupes forcées (Volume en Sylves)		Total
	Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus	
Printemps 2016	989.00 sv	351.00 sv	110.00 sv	0.00 sv	1'450.00 sv
Automne-Hiver 2016	5'619.00 sv	717.00 sv	0.00 sv	0.00 sv	6'336.00 sv
Total	6'608.00 sv	1'068.00 sv	110.00 sv	0.00 sv	7'786.00 sv

Tableau 23 - Exploitation et vente de bois

Durant l'année 2016, nous avons exploité un peu plus que la possibilité communale annuelle. Ce prélèvement supplémentaire est dû, principalement, aux résultats de l'inventaire 2014 ainsi qu'aux excellentes conditions météorologiques dont nous avons bénéficié durant l'automne 2016. Nous avons profité d'exploiter un peu plus de bois dans les séries « non-forestières » 4 et 5 (pâturages boisés). Les interventions se sont également concentrées dans des zones où nous pouvons profiter de l'opportunité du subventionnement en faveur du grand tétras (subv Haut-Jura) ou liée à la biodiversité en forêt (pâturages boisés). Le faible enneigement, au printemps, a favorisé des travaux importants dans la série 1 de nos forêts. Au cours de cet exercice 2016, peu de bois ont été mis en vente sur pied (une seule coupe) ce qui engendra des coûts d'exploitation plus élevés mais qui a, aussi, généré des revenus plus conséquents. La mécanisation permet de contenir les coûts mais l'exploitation manuelle reste un atout pour les terrains difficiles ou plus délicats.

Avec une météo assez clémente en début d'année, des bois de service ont pu être mis sur le marché rapidement. Nous avons, également, profité de la belle saison pour traiter quelques surfaces en soins culturaux. C'est ainsi près de trente-huit hectares qui ont été éclaircis et qui ont, également, bénéficié en partie des subventions. A la mi-août, l'équipe forestière a recommencé une saison de coupes avec comme objectif la préparation aux examens finaux de nos deux apprentis.

Quatre entreprises ont été mandatées pour réaliser des coupes en automne et environ 700 sv ont été vendus sur pied à l'entreprise David et Jean-Claude Jaquet. La commune a livré environ 200 stères de bois vert à ses citoyens soit en bois longs, soit en ballots. Deux autres acheteurs se partagent les surplus de bois de feu. Les bois d'industrie s'en sont allés chez Kronospan pour la fabrication de panneaux style OSB. Cela représenta, tout de même, près de 1'000m³. De plus un contrat a été signé avec l'ACPT (Association du couvert à plaquettes de Trélex) pour la fourniture de 600 tonnes de bois destiné à la fabrication de plaquettes forestières pour les chauffages de la région. 500 épicéas ont été plantés au Molard afin de compenser suite à une coupe et surtout pour permettre à nos apprentis de maîtriser la plantation d'arbres.

Entretien des chemins forestiers

Ce fut une année assez intense pour les travaux d'entretien sur les chemins forestiers. En effet, un tronçon de la route des montagnes a bénéficié d'une couche de gravillon afin de la renforcer par l'entreprise Pittet-Chatelan, tout comme le chemin du Creux. Puis, l'entreprise CBF de Montricher a remis à neuf les chemins du Tas de Sable et du Mort avec du gravier concassé que l'équipe forestière a complété avec la pose de plusieurs renvois d'eau en bois, fabriqués les jours de pluie au hangar forestier.

L'entretien courant du réseau communal n'a pas été négligé, ce sont nos forestiers bûcherons communaux qui ont assuré cette tâche. Plusieurs tronçons ont eu droit à un passage de l'épareuse. 2016 coïncida, également, à la mise en place de la deuxième partie du plan sectoriel Givrine-Marchairuz. Ainsi, la signalisation routière interdisant l'accès aux véhicules à moteur sur chemins forestiers a été posée par notre service des forêts le long de la route des montagnes.

Couvert à plaquettes

Avec les immeubles du quartier de la Caroline et l'installation du CCS tournant (pour une fois...) à plein régime, la consommation en plaquettes forestières a bien augmenté. Nous avons pu subvenir, tout juste, à nos propres besoins avec une belle réserve de bois provenant des forêts communales! Le souci n'étant pas le bois mais le stockage des plaquettes sèches. Par manque d'anticipation, nous nous sommes retrouvés en limite avec notre volume de matière à brûler. Pour rappel, notre couvert peut contenir 800 m³/pl. avec une rotation de 2 soit une production possible d'environ 1'600 m³/pl.

Centre communal d'entretien (CCE)

Nous avons profité de l'an 2016 pour consolider les aménagements dans ce centre d'entretien (installation pour le sel). Depuis maintenant trois ans, le personnel communal a bien pris ses marques et profite entièrement de cet outil de travail très fonctionnel.

Travaux pour tiers, particuliers

Quelques petits travaux ont été effectués sur des propriétés privées de la commune d'Arzier-Le Muids. Malgré cela, afin de ne pas faire concurrence aux entreprises privées, nous avons réduit ces travaux au strict minimum pour nous concentrer sur l'entretien de patrimoine forestier communal.

Travaux pour tiers, collectivités publiques

En plus des travaux traditionnels pour les forêts cantonales d'Oujon et du Fiay, notre équipe forestière a reçu le mandat pour faucher différentes zones du Marais Rouge afin de favoriser la biodiversité. De plus, nous avons participé à un gros chantier visant à rouvrir une PPS (prairies et pâturages secs) aux Allévays. Ces vastes travaux étaient pilotés et subventionnés par la section Biodiversité et paysages de la DGE.

Autres travaux

Comme à l'accoutumée, le service forestier fournit quelques prestations pour les autres services de la commune. Notre personnel forestier a participé activement au déneigement. Avec l'arrivée d'un nouvel engin pour le dégagement des trottoirs, un temps de formation a été ainsi nécessaire afin d'être efficace la neige venue ! La fabrication de tables et bancs pour les espaces verts et l'aide pour la préparation des différentes manifestations communales ont permis à l'équipe communale de diversifier leurs travaux. Les bûcherons gèrent aussi les branches de sapins ainsi que les sapins de Noël et leur distribution.

Clôtures

Concernant l'entretien des clôtures autour de nos pâturages communaux, nous avons eu quelques surprises durant le printemps, principalement avec de la casse dans les piquets en bois dû à la neige. Suite à des coupes d'arbres durant l'hiver, certains tracés ont été remis à neuf en fils lisses tout comme le pourtour du bassin artificiel du Vermeilley. Toutefois, le montage et le démontage de ces clôtures prennent du temps et ceci au détriment de l'exploitation forestière proprement dite.

Murets en pierres sèches

L'entreprise Raymond Dubugnon de Gimel a œuvré sur mandat de la commune. Ainsi, une centaine de mètres ont repris de la couleur sur le pâturage de la Grande Enne à la hauteur du Bois-Rond. Pendant ce temps, M. Jeanneaux, mûretier indépendant, a assuré un suivi efficace de certains tronçons en réparant quelques brèches. L'aide financière accordée par le Fond Suisse du Paysage est assez minime mais c'est tout de même une contribution intéressante.

Entretien des chalets

Peu de travaux d'entretien sur le patrimoine communal que constituent les chalets d'alpage. Quelques actions de remise en état de toiture sur de la Grande Enne ainsi que la réparation de tôle aux Bioles.

Certains chalets commencent à montrer des signes inquiétants de vieillesse sur leur toiture et fort de ce constat, le toit de la partie « rural » de l'Arzière est au programme pour l'an 2017. La commune, en collaboration avec les amodiataires et le Parc Naturel Jura Vaudois, a relevé les manquements des différents pâturages communaux. Il reste à fixer les priorités des interventions et à voir s'il est possible d'obtenir des aides financières pour certains travaux de grandes importances. La nouvelle Municipalité, consciente de ce souci, a mis en place une stratégie pour l'entretien de ce beau patrimoine.

Conclusion

2016 représenta une année normale pour nos forêts communales mais il faut rester vigilant. En effet, la météo assez sèche, très favorable à l'entretien du capital forestier, nous laisse entrevoir une augmentation des arbres "bostrychés" en 2017.

Continuons l'exploitation de notre patrimoine pour garantir la stabilité de nos arbres, la qualité de filtration de nos forêts et le dynamisme biologique de nos peuplements. Nous pourrions ainsi transmettre à nos descendants une richesse en bonne santé. Il faut, toutefois, faire attention car les forêts d'Arzier-Le Muids vieillissent et il faut absolument garder une politique saine afin de rajeunir au maximum cette fortune.

Au sujet des finances, nous nous efforçons chaque saison d'optimiser au mieux les recettes par rapport aux dépenses et surtout d'utiliser les subventions fédérales et cantonales à bon escient. Nous profitons, également, de signaler que l'attribution des coupes à des entreprises mécanisées favorise la maîtrise des coûts et augmente les produits car nous restons maître de nos ventes de bois. Il est à noter que le maintien d'une équipe forestière manuelle est indispensable à la formation de nouveaux professionnels de la forêt.

8.2 Ecoles

Introduction

En 2016, l'Etablissement Scolaire de Genolier et Environs (ESGE) compte plus d'une centaine d'enseignants pour 1'044 élèves (Primaire et Secondaire) répartis sur les cinq communes soit 11 élèves de plus qu'en 2015.

Association intercommunale - AISGE

Grâce à l'acceptation par les Conseils communaux des cinq communes membres de l'ESGE en automne 2008, la nouvelle Association Intercommunale Scolaire de Genolier et environs (AISGE) a vu le jour officiellement le 4 mars 2009.

Le Conseil Exécutif a été ainsi remplacé par un Comité de direction composé de deux représentants des Municipalités des communes membres (Eric Hermann et Danielle Pasche, puis, dès juillet, Louise Schweizer et Nicolas Ray) et d'un Conseil intercommunal où chaque commune a délégué un Municipal (Christian Dugon) et trois Conseillers communaux.

En 2016, sept préavis ont été soumis aux membres du Conseil Intercommunal par le CODIR et deux par le bureau du Conseil, tous acceptés :

01/2016 : demande de crédit complémentaire de CHF 80'000.00 destiné à la création d'un nouveau poste de secrétaire général pour la réorganisation des secteurs d'activités de l'AISGE

02/2016 : Comptes 2015

03/2016 : Budget 2017

04/2016 : Dépenses extra-budgétaires

05/2016 : Autorisations générales de plaider pour la législature 2016-2021

06/2016 : Intention d'achat du bâtiment destiné à accueillir 6 classes d'école et 1 Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) pour un montant estimé à CHF 6'100'000.00 TTC sis à Saint-Cergue

07/2016 : Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021

Bureau : Traitements et indemnités du Conseil Intercommunal pour la législature 2016-2021

Bureau : Présentation et adoption du règlement du Conseil Intercommunal

Depuis le 1^{er} juin 2016, un poste de secrétaire générale a été créé pour gérer l'ensemble des activités de l'AISGE. L'équipe administrative de l'association compte également une boursière et une assistante.

École primaire

Le nombre d'élèves de 1P à 6P scolarisés à Arzier est de 180 élèves en 2016, soit une vingtaine de plus que l'année précédente. Depuis quelques années, le nombre de classes disponibles au CCS n'est pas suffisant pour accueillir tous ces enfants répartis dans 7 classes, raison pour laquelle les deux "portacabines" ont dû être changés et agrandis pour répondre aux normes de sécurité et d'hygiène.

École secondaire

En 2016, l'Établissement Scolaire de Genolier et Environs (ESGE) compte 492 étudiants (dont 138 venant de la commune d'Arzier-Le Muids) répartis en 30 classes dans les deux collèges de l'Oujon et du Cordex situés à Genolier.

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est composé de vingt membres issus à parts égales des personnes mentionnées à l'art.31 de la LEO, ainsi qu'à l'article premier du règlement du conseil d'établissement de l'AISGE :

- Les cinq municipaux des écoles de l'AISGE ;
- Cinq parents d'élèves élus par l'ensemble des parents d'élèves ;
- Cinq représentants professionnels actifs, proposés par leurs pairs ou à la demande de l'école et des communes ;
- Cinq représentants de l'EPSGE désignés selon les modalités fixées par le département.

Le conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves.

Le conseil d'établissement se réunit au moins trois fois par année et les séances sont publiques. A notre connaissance, aucun public n'a participé aux séances en 2016.

Transports scolaires

Les communes de l'AISGE bénéficient d'une ligne de transport par le train NStCM, transport sûr et écologique, mais qui oblige l'école et l'AISGE à se régler sur ses horaires. De plus, la suppression de contrôleurs dans les wagons, a obligé l'AISGE à engager un certain nombre d'accompagnateurs pour encadrer les élèves.

La rentrée 2016 a vu la reprise par l'AISGE des deux lignes de péditrain actives à Arzier-Le Muids (Le Muids -> Arzier et St-Cergue -> La Chèverrie -> Arzier) et utilisées par une vingtaine d'enfants en tout. Malheureusement, dans le même temps, le service de patrouilleuses scolaires n'a pu reprendre du service par manque de volontaires.

Conclusion

Comme pour tous les autres dicastères, l'année 2016 a représenté une année de transition pour la formation avec le départ de Mme Pasche et l'arrivée de M. Ray. Malheureusement, cette transition

n'a pas permis de régler le manque de place chronique au sein de nos établissements scolaires. Seule la réalisation du nouveau centre intercommunal scolaire de Le Muids, prévu pour 2020, pourra offrir aux jeunes des 5 communes de l'AISGE des conditions d'études conformes aux normes cantonales.

8.3 Enfance et jeunesse

Accueil de la petite enfance

Au 1^{er} janvier 2013, l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) a repris la gestion des structures d'accueil de jour des 5 communes dans le but d'offrir des prestations identiques d'accueil de jour à l'ensemble des élèves et/ou enfants de notre région. Ces structures sont gérées par deux directrices (administratif et pédagogique) et supervisées par un comité directeur formé des 5 municipaux des écoles.

En 2016, environ 70 places d'accueil sont proposées en accueil collectif préscolaire et parascolaire dans la structure d'accueil "Le Relais des Mômes" : 22 places en nurserie-garderie et 48 en UAPE avec une pointe à 60 places disponibles pour la tranche de midi. De plus, un Jardin d'enfants accueille jusqu'à 10 enfants préscolaires pendant 3 heures par matinée.

Ces structures, à l'exception du Jardin d'enfants, sont incluses dans le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) créé en 2009.

8.4 Informatique

Ofisa Informatique SA est toujours notre fournisseur officiel agréé par l'Etat de Vaud pour tous les logiciels nécessaires à l'administration communale.

Mme Odette D'Onofrio Vuille est en charge de l'informatique et assure le lien avec le fournisseur, le secrétaire municipal est son remplaçant. En 2016, la boursière a consacré 82 heures pour le suivi de l'informatique.

Ofisa a fourni 50 heures de services techniques pour : la maintenance du serveur et des divers postes, le remplacement de 2 nouveaux postes, le déplacement des anciens postes dans d'autres services. L'évolution des systèmes informatiques nous obligent à maintenir notre matériel à jour d'où la nécessité de remplacer des PC chaque année.

Nous envisageons également l'introduction de la gestion électronique des documents (GED) de manière à pouvoir travailler de manière plus efficace et actuelle. Ce qui précède a, naturellement, non seulement des besoins d'investissement qui devront faire l'objet de demandes de crédits mais aussi des incidences en terme de temps et de compétences à compléter ou à acquérir par nos collaborateurs. Notons, toutefois, qu'une planification fine des mises en production sera établie.

9 POLICE DES CONSTRUCTIONS

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

INFRASTRUCTURES (EAU-ÉGOUT)

AFFAIRES SOCIALES

9.1 Police des constructions

2016 n'a pas connu de grands chantiers privés. Certains projets ne sont pas sortis de terre, comme par exemple la deuxième étape des Viroux, un immeuble à Arzier et un autre à Le Muids.

Permis octroyés - pas commencés	Ch. Philosophes	6 logements
	Villas	7 logements
	Transformations	1
Permis octroyés - en cours	Villas	
	Transformations	3
	Aménagements extérieurs	1
Permis octroyés - travaux terminés	Villas	2
	Garages	
	Couverts à voitures	2
	Transformations	2
	Piscines	6
	Panneaux solaires	16
	Pompes à chaleur	3
	Aménagements extérieurs	3 x thermiques 12 x photovolt
	Pool house	2

Tableau 24 - Permis de construire octroyés

Les projets soumis à la procédure d'enquête publique génèrent de plus en plus d'interventions des tiers (oppositions ou observations).

Dans certains cas, la distinction entre le respect des règles de droit public relatif en particulier à la police des constructions et le droit privé, par exemple pour des questions purement de voisinage, ne ressort pas clairement des avis émis lors de la procédure.

L'examen de la demande, les résultats de l'enquête, impliquent un travail soutenu, conséquent et parfois touffu des parties publiques concernées (Municipalité, administration, service technique, juriste, etc.) et les frais qui en découlent sont importants et ne sont pas, totalement, couverts par les taxes et émoluments perçus.

Sur le fond – la procédure LATC le permet – la conciliation est tentée mais, souvent, le résultat est moins bon que le remède proposé. A défaut, la Municipalité statue sur la demande en rappelant les voies de recours. C'est ainsi que quelques affaires sont en cours de jugement.

Force est de constater que la marge de tolérance de la société tend sensiblement à diminuer.

9.2 Urbanisme et aménagement du territoire

Un projet de révision du plan général d'affectation (PGA) a été déposé auprès de l'Etat à fin juin 2016. Sa détermination est attendue dans le courant du 1^{er} semestre 2017. La Municipalité informera le Conseil communal le moment venu.

Cette démarche tendait à éviter l'opposition du canton à toute construction et surtout une mise en réserve des parcelles constructibles.

Un avis a été publié dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud informant de cela et avertissant que les autorités ne pourraient pas autoriser des permis de construire sur des parcelles non bâties le temps que notre PGA soit validé par le canton.

La Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions n'est pas facile à appliquer. Un contreprojet est actuellement en discussion au Grand Conseil qui traite aussi la 4^{ème} révision du Plan Directeur Cantonal. Les PGA doivent respecter les directives de ces deux documents.

Il sied de relever la complexité grandissante de l'aménagement du territoire où se situe le point de convergence des intérêts publics de préservation des espaces naturels, des surfaces d'assolement et ceux privés de développement des activités humaines et économiques. La bonne mesure est difficile à trouver et les communes subissent de plein fouet l'évolution de la législation fédérale voulue par une décision démocratique et donnant des compétences importantes à la Confédération dans cette matière. Force est donc de s'adapter à cette nouvelle donne.

9.3 Infrastructures (Eau – Egout)

Pas de préavis cette année, mais de nombreuses séances de travail pour planifier des travaux urgents :

- puits de captage des Coteaux, afin de garantir la qualité de cette source qui alimente Le Muids et la clinique de Genolier
- puits de captage de la Cézille, dans le cadre de l'association intercommunale SIDEMO, pour garantir l'approvisionnement en eau de Arzier-Genolier et Gland
- mise en séparatif du quartier Prés-du-Marguillier

Il est à relever l'importance que revêt l'eau dans notre vie et nous devons en préserver la qualité et l'approvisionnement.

La manière dont nous la polluons et notre manque de bienveillance font que les stations d'épuration n'arrivent plus à suivre. La mise en place du système séparatif est primordial afin de diminuer l'afflux d'eaux claires mélangées aux eaux usées.

A défaut de procéder à cette adaptation des contraintes financières nous seront – à terme - imposées.

Notons – de manière réjouissante - que pour les chantiers indiqués ci-après des économies ont été réalisées car il n'y pas eu d'imprévu et les conditions météo étaient favorables.

Réseau d'eau potable

o Fuites d'eau

Notre réseau de distribution d'eau sous-pression est sous surveillance phonique. Nous arrivons avec cette méthode à localiser les fuites par secteur. Ensuite une analyse fine du secteur permet par corrélation de découvrir l'endroit de la fuite.

Courant 2016, nous avons eu quatre fuites importantes sur notre réseau d'eau sous-pression.

- 24 février, fuite d'eau au chemin des Ancolies, Fr. 3'500.-
- 4 avril, fuite d'eau au chemin de Fin-d'Elez, Fr. 6'500.-
- 6 avril, fuite au chemin des Ancolies, Fr. 9'500.-
- juin, fuite d'eau à la rue de l'Eglise, Fr. 4'500.-

o *Chantier La Caroline-Prés-de la Cure étape 1 – Préavis n°17/2014*

Le changement des canalisations d'eau sous-pression et l'installation d'un bouclage au chemin du Prés-de-la-Cure se sont bien déroulés. Nous avons réalisé une économie de CHF 9'605,55 sur le devis de CHF 36'000.--.

o *Chantier chemin des Philosophes - Préavis n°7/2015*

Le remplacement des canalisations ESP du chemin des Philosophes, chemin des Granges et le remplacement de la conduite d'eau sur la parcelle n° 2549 au chemin des Philosophes s'est bien déroulé. Une économie de CHF 34'791,95 a été réalisée sur le devis de CHF 133'300.--.

o *Chantier La Caroline-Prés-de la Cure étape 2 – Préavis n°18/2015.*

Le changement des canalisations d'eau sous-pression et l'installation d'un bouclage se sont bien déroulés. Nous avons réalisé une économie de CHF 3'356.45 sur le devis de CHF 80'000.--, car nous n'avons pas eu d'imprévus et de bonnes conditions météo.

o *Chantier Les Clyettes - Ancolies – Préavis n°19/2012*

Le changement des canalisations d'eau sous-pression et l'installation d'un bouclage s'est bien déroulé. Nous avons réalisé une économie de CHF 15'680.65 sur le devis de CHF 208'000.--.

Qualité de l'eau potable

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires a effectué comme chaque année un contrôle inopiné. Le rapport qui en suit démontre que notre eau de boisson et notre réseau de distribution sont dans les normes.

Les germes aérobies mésophiles atteignent une valeur de: 1 UFC/ml sur une valeur maximum de 300. Les *Hescherichia coli* n'ont pas été décelés. Les *Enterococcus* n'ont pas été décelés. Le PH de l'eau est de 7,6 sur une norme de 6,8 à 8,2. La conductivité électrique de l'eau est de 392 microS/cm sur une valeur maximum de 200 à 800. La turbidité de l'eau est de 0,1 UT/F sur une valeur maximum de 1.0.

Les 98 autres points de mesures suivants ne sont pas décrits dans ce rapport, mais ils sont consultables auprès du service des infrastructures.

Collaboration

o *SAPAN*

La société a pour but de détenir en priorité et d'exploiter soit par elle-même soit par les services industriels de la commune de Nyon diverses installations de pompage, d'adduction et de filtration d'eau provenant du lac Léman et destinées à mieux assurer les besoins en eau potable et en eau d'arrosage de la région yonnaise.

Les communes sont liées, au surplus, par une convention intercommunale.

Voir au surplus les informations sous la rubrique "Chantier à venir".

Réseaux des eaux usées et des eaux claires.

o *Chantier La Caroline-Prés-de la Cure – Préavis n°17/2014*

La mise en séparatif des canalisations d'eau usées et des eaux claires s'est bien déroulée. Nous avons réalisé une économie de CHF 55'007,95 sur le devis de CHF 292'000.--.

o *Chantier Les Philosophes, dossier 1502*

La mise en séparatif des canalisations d'eau usées et des eaux claires s'est bien déroulée. Nous avons réalisé une économie de CHF 119'931,55 sur le devis de CHF 324'800.--.

o *Chantier La Caroline-Prés-de la Cure étape 2, n°18/2015*

La mise en séparatif des canalisations d'eau usées et des eaux claires s'est bien déroulée. Nous avons réalisé une économie de CHF 18'043,70 sur le devis de CHF 370'000.--.

o *Chantier Les Clyettes - Ancolies, préavis n°19/2012*

La mise en séparatif des canalisations d'eau usées et des eaux claires s'est bien déroulée. Nous avons réalisé une économie de CHF 116'180.70 sur le devis de CHF 405'000.--.

Pollution de février 2016

En février 2016 le chimiste cantonal nous signale une importante pollution aux hydrocarbures aux pieds de la piste de ski du corps de garde à St-Cergue. 1'000 litres de mazout se seraient échappés du stock de mazout permettant l'alimentation du rattrack. Cette pollution aurait touché le bassin versant du Montant.

De suite le chimiste nous a ordonné d'isoler les sources de la Raisse et du Montant.

Cet incident a nécessité la mise en place d'une cellule de crise composée du chimiste cantonal et des six surveillants de la station du Montant SIDEMO pendant 20 jours. L'eau distribuée pendant cette période a été fournie par la SAPAN et par la source du Montant, mais par captage ponctuel et sous surveillance.

Après 20 jours de surveillance et d'analyse journalière des sources, aucune trace d'hydrocarbure n'a été décelée.

Pollution de décembre 2016

Le 15 décembre la canalisation regroupant l'ensemble des eaux usées de notre commune a été obstruée par un caillou et des déchets en plastique qui ont buté sur un amalgame de graisse figée (parcelle 956).

La canalisation ne pouvant plus évacuer ces 800m³/jour, le couvercle de la chambre de visite a été projeté, créant ainsi une importante fuite d'eaux usées qui par gravité a fini son chemin dans le ruisseau "le Bix".

Dès la découverte de cet incident, nous avons signalé cette pollution à la direction générale de l'environnement DGE qui mandaté le garde-pêche Monsieur S. ROJARD pour une analyse de la situation.

De suite nous avons organisé un curage de ladite canalisation avec l'entreprise KUNZLI et l'écoulement a été rétabli cinq jours après.

Deux jours après, l'inspecteur de la faune a établi un rapport où il est noté que l'ensemble de la faune piscicole du ruisseau du Bix, du Montant a été décimée sur une longueur de 1'200 m. Courant 2017 une visite un repeuplement des ruisseaux sera organisée.

Chantier à venir

Sont en cours d'études de nombreux chantiers à réaliser pour la syndiculture 2016 – 2021 ce qui suit :

o *Mise en conformité de notre réseau mixte des eaux usées et claires.*

À court terme :

Mise en séparatif des eaux du quartier du Prés-du Marguiller et de la Forge.

Mise en séparatif des eaux du quartier chemin de la Prise.

À moyen terme :

Mise en séparatif des eaux du quartier des Grands Champs.

Mise en séparatif des eaux des quartiers des Côtes et des Granges.

À long terme:

Mise en séparatif des eaux du quartier de Fin-d'Elez.

Mise en séparatif des eaux du chemin du bas de la Pétoillère.

Mise en séparatif des eaux du chemin des Abeilles.

- *Entretien et développement de notre réseau d'eau sous-pression.*

À court terme :

Remplacement de la conduite d'eau sous-pression du quartier du Prés-du Marguiller et de la Forge.

Remplacement de la conduite d'eau sous-pression et du bouclage du chemin de la Prise.

Remplacement de la conduite principale d'eau sous-pression alimentant le village du Muïds, le quartier de Fin d'Elez et la clinique de Genolier dans le cadre de la construction du nouveau collège du Muïds.

À moyen terme :

Remplacement de la conduite d'eau sous-pression du quartier Ouest des Clyettes.

Remplacement de la conduite d'eau sous-pression des quartiers des Côtes et des Granges

- *Mises en conformité des zones de protection S1, S2 et S3 des Coteaux.*

La configuration actuelle des sources des Coteaux n'est pas conforme avec la législation en vigueur (zone villa dans la zone de protection S2). Le recaptage des eaux en amont de ceux existants permettra de définir des zones de protection en conformité avec la législation.

Il serait regrettable de devoir attendre un possible accident pour enfin agir. Cette situation est connue du canton depuis 1991, le distributeur d'eau (la commune) se retrouverait dans une situation inconfortable dans le cas d'une pollution alors qu'une solution d'amélioration a été maintenant démontrée.

- *Recaptage des eaux de la Cézille.*

Afin d'assurer le plus possible la desserte de notre réseau de distribution d'eau potable en cas de sécheresse ou de tarissement de nos sources, nous devons trouver d'autres ressources. Pour cela, le projet "Recaptage des eaux de la Cézille" assurera une partie de cette distribution par un stockage des surplus d'eau pendant la période estivale.

- *SAPAN - Quota du volume d'eau refoulé*

Toujours dans l'esprit de garantir la distribution de l'eau potable à nos habitants, le volume d'eau de 50 litres/minute restitué par la commune de Duillier a été demandé par la commune d'Arzier-Le Muïds à la SAPAN. Ces 50 litres/minute s'ajouteront au quota de 140 litres/minute obtenu le 21 mars 1978 dans la convention intercommunale de la SAPAN.

- *Mesure de crise.*

Une étude est en cours pour réalimenter, en cas de pollution grave ou de tarissement, la source du Montant par le réseau d'eau potable de la commune de Bassins.

Cette étude engage la commune de Bassins, les trois communes propriétaires de la station SIDEMO, la protection civile et les pompiers.

L'idée est de poser une canalisation provisoire permettant de refouler l'eau potable du quartier de la Cézille dans la résurgence de la source du Montant.

Lorsque cette étude sera validée par SIDEMO, des travaux seront réalisés pour permettre les traversées de route et des tests réels seront organisés fin 2017 pour valider cette solution de secours.

o *Défense incendie du quartier des Saugeons*

Afin de permettre la défense incendie de ce secteur, il a été prévu de l'équiper. Cet aménagement permettra aussi d'assurer l'alimentation en eau potable en cas de pollution.

o *Création d'un bassin de retenue d'eau du ruisseau "La Joy".*

Depuis quelques années, la commune de Genolier a constaté une augmentation significative du volume d'eau dans le ruisseau "La Joy". Dans un souci de protection contre les crues, elle a mandaté le bureau d'étude Bernard SCHENK SA à Nyon pour analyser les rejets de ce ruisseau.

Il a été mis en évidence que 52% des eaux alimentant ce ruisseau provenait de la commune d'Arzier-Le Muids. 34% des aménagements de la clinique de Genolier, 4 % de la route cantonale RC24d et 10% de la commune de Genolier.

La clinique et la commune de Genolier ont depuis réalisé des aménagements (retenues, aménagement des berges, etc.). Et malgré la présentation d'un préavis pour la création d'un bassin de rétention n° 8/2008 pour un montant Fr. 232'500.-, la commune d'Arzier-Le Muids n'a jamais réalisé les siens.

À la demande de la commune de Genolier, ce projet doit être maintenant réévalué, remis aux normes du jour et réalisé.

Collaboration

o *APEC Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte*

Il ressort des actes de l'association ceci :

- Frais d'exploitation de la station d'épuration – Révision de la clé de répartition

"Au terme de chaque législature, le comité de direction entreprend la révision de la clé de répartition définissant les participations des communes aux frais d'exploitation de la station d'épuration.

Les frais financiers sont répartis entre les communes sur la base du nombre d'habitants et réadaptés, chaque année, selon le recensement annuel de la population. Cette clé de répartition ne requiert aucune rectification.

Par contre, celle définissant la participation communale aux frais d'exploitation élaborée sur la base des équivalents-habitants doit être réactualisée. Ainsi, le comité de direction a reçu une délégation municipale de chaque commune afin de finaliser et avaliser un questionnaire spécifique en la matière."

- Régionalisation de la station d'épuration

La synthèse de cette question se résume comme suit :

"A ce stade, les 2 avant-projets sommaires étudiés dans le cadre du COPIL montrent un intérêt économique, environnemental pour la réalisation d'une STEP unique sur le site n° 11 dit du "Lavbasson". De nombreuses questions restent pour l'instant en suspens et de nombreux éléments techniques, financiers et juridiques doivent encore être approfondis et précisés avant de pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause.

Raison pour laquelle le COPIL a décidé d'élaborer un préavis en vue de financer une étude d'avant-projet sommaire pour affiner la variante retenue afin de fixer de manière plus précise les coûts et contraintes. Les partenaires du COPIL ont par ailleurs signé une convention exécutive les engageant à poursuivre la réflexion sur une base partenariale.

Elle souhaite également, dans un même temps, aller de l'avant avec les procédures nécessaires à la planification légale du terrain, notamment connaître les exigences du Canton relatives aux compensations du SDA, surfaces agricoles et les possibilités ou non d'implanter une telle STEP sur le

site retenu. Il sera fondamental dans la phase à venir d'intégrer les communes territoriales de Gland et Luins, voisines du site retenu pour définir les contraintes et mesures paysagères à intégrer.

Le troisième volet concerne la gouvernance ou les réflexions sur la structure à mettre en place pour la direction, forme et financement de la future association.

L'objectif de ce crédit d'étude est de permettre la poursuite de l'avant-projet à un niveau de maturité permettant aux différents partenaires, communes et associations, de se prononcer sur l'adhésion ou non à la STEP unique en toute connaissance de cause."

9.4 Affaires sociales

ARAS Association régionale de l'action sociale

L'ARAS du district de Nyon est une association de Communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 Communes du district en sont membres.

L'ARAS a deux buts principaux :

- L'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS)

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR) pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'assurances sociales (AAS) pour le RAAS.

A relever que depuis 2008, l'ARAS dispose d'un but optionnel auquel ont choisi d'adhérer les 11 Communes de Rolle et environs, consacré à la gestion d'un Réseau d'accueil de jour des enfants au sens de la LAJE. Ces 11 Communes ont toutefois décidé d'en démissionner avec effet au 31.12.2016, dans le but de réorganiser les activités liées à l'enfance, en créant une nouvelle association intercommunale « Enfance et Jeunesse », destinée au pilotage de « l'accueil de jour des enfants » et du « parascolaire » notamment. Le Réseau AJERE poursuivra donc son existence dans le cadre de cette nouvelle entité dès 2017.

Organisation

Conseil intercommunal	
Président	M. Daniel Ganz, municipal, Gilly
Comité de direction	
Président-e	M. Hubert Monnard, syndic, Mont-sur-Rolle (jusqu'au 30.06.2016) Mme Stéphanie Schmutz, municipale, Nyon (dès le 01.07.2016)
Membres	Mme Dominique Bory, municipale, La Rippe (dès le 01.07.2016) M. Claude Gagnard, syndic, Luins M. Loïc Haldimann, municipal, Rolle (dès le 01.7.2016) M. Denys Jaquet, municipal, Rolle (jusqu'au 30.06.2016) M. Marc Mazzariol, municipal, Bassins (jusqu'au 30.06.2016) Mme Isabelle Monney, municipale, Gland Mme Evelyne Pfister-Jacob, municipale, Founex (jusqu'au 30.06.2016) Mme Patricia Rama, municipale, Bassins (dès le 01.07.2016) M. Serge Schmidt, Syndic, Tannay (dès le 01.07.2017)
Directeur	M. Antoine Steiner, directeur ARAS (voix consultative)

Tableau 25 - Organes de l'ARAS

Centre Social Régional (CSR)

Le CSR a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal, et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI), conformément à la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003.

Nombre de dossiers RI

Le tableau ci-dessous démontre l'évolution du nombre de dossiers traités mensuellement en moyenne :

Année	2016	2015	2014
Dossiers actifs	826	788	770

Tableau 26 - Dossiers RI

23 dossiers sont ouverts en 2016 pour notre commune.

Par rapport à 2015, nous constatons une augmentation du nombre moyen de dossiers traité sur l'année de 4,8 %.

Les activités

En vertu des principes directeurs de l'action sociale vaudoise, édictés par le Service de Prévoyance et d'Aides sociales (autorité cantonale en la matière), la prise en charge des personnes qui bénéficient des prestations du Revenu d'Insertion (RI) se déroule de la manière suivante.

Evaluation sociale

La première évaluation de la demande d'une personne qui s'adresse au CSR est réalisée par un professionnel du social. Au cours de ce premier bilan, le rôle de l'assistant social est en effet d'analyser la demande, de répondre à une éventuelle situation d'urgence, d'orienter vers d'autres services spécialisés s'il y a lieu, et d'examiner le droit à la prestation financière RI et/ou le besoin d'un appui social. Il réalise également un premier examen de la « subsidiarité » de l'aide sociale, puisque celle-ci n'intervient que si le droit à d'autres prestations sociales ou assurantielles n'existe pas, ou dans l'attente de la détermination d'un tel droit.

Prestations financières RI : examen du droit

Analyse du dossier, demande de pièces supplémentaires, examen complet du droit aux prestations financières et analyse complémentaire de la subsidiarité, proposition de décision RI : ce sont là les tâches principales assurées par le gestionnaire de dossier qui intervient ensuite dans le processus d'octroi du RI. Il est chargé tous les mois de procéder à un nouvel examen pour chaque dossier, sur la base des documents obligatoires remis par les bénéficiaires (déclaration de revenus - questionnaire mensuel) : les conditions de droit sont effectivement analysées mensuellement. Ainsi, l'aide sociale (le RI) n'est versée que partiellement lorsque la personne dispose de revenus qui ne lui assurent pas le minimum vital pour le mois en question.

Appui social et mesures d'insertion

Un bilan social est effectué en parallèle par un assistant social. Il a pour but de mettre en évidence les domaines dans lesquels un appui social est nécessaire, c'est-à-dire les champs sur lesquels l'assistant social devra travailler avec le bénéficiaire dans le but qu'il puisse retrouver son autonomie « la plus grande, la plus durable, et la plus rapide possible », comme le stipule les directives en la matière. L'appui social se concrétise par l'établissement d'un plan d'action personnalisé avec le bénéficiaire, qui formalise les objectifs poursuivis. Par la signature de ce plan d'action, le bénéficiaire s'engage à respecter les objectifs fixés et à tout mettre en œuvre pour retrouver son autonomie. Pour atteindre les objectifs, divers moyens sont mis en œuvre, comme par exemple la sollicitation d'organismes partenaires spécialisés avec lesquelles le CSR collabore et qui mettent en œuvre des programmes de réinsertion et/ou de formation.

9.5 Agences d'Assurances Sociales (AAS)

Conformément au Règlement cantonal du 28 janvier 2004, les Agences d'assurances sociales ont pour mission de renseigner la population dans toute démarche concernant les droits et obligations en matière d'AVS/AI/APG/LVLAMal, ainsi que pour compléter et contrôler les demandes de subsides octroyés par l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM).

Depuis le 1^{er} juillet 2016, un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles a été ouvert au sein de l'AAS de Nyon. En effet, les AAS étaient chargées jusqu'ici de renseigner et d'enregistrer les demandes de prestations complémentaires pour les familles (et de rentes-pont AVS), puis d'envoyer les dossiers pour décision à la Caisse cantonale de compensation. Sous l'impulsion du Département de la Santé et de l'Action Sociale, le dispositif délivrant ces prestations a été revu, laissant l'opportunité aux Régions d'ouvrir un CRD. Le CODIR de l'ARAS Nyon a fait ce choix, déterminant en matière de proximité des services à la population, et décidé d'ouvrir un tel centre à Nyon. Toutes les personnes du district sollicitant les PC Familles sont donc invitées à s'adresser à l'AAS Nyon, qui traite désormais le dossier dans son intégralité, de sa constitution à la décision d'octroi (ou de refus) de prestations.

Organisation

Au vu des perspectives de la réforme 2020 de l'AVS et de la réorganisation de certaines tâches entre les divers services cantonaux et intercommunaux, il est apparu nécessaire de dimensionner différemment le dispositif des AAS à l'échelle du district, qui comptait jusqu'alors 4 sites.

Ainsi, au cours du 1^{er} trimestre 2016, les AAS de Coppet et de Rolle ont été fermées, la population étant invitée à s'adresser aux AAS de Nyon ou de Gland. Les collaborateurs ont quant à eux été transférés dans l'une de ces deux agences.

AAS compétente par Commune

AAS de Nyon : Arnex, Arzier, Bassins, Bogis-Bossey, Borex, Chésereux, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Crassier, Duillier, Eysins, Founex, Genolier, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, Longirod, Marchissy, Mies, Nyon, Prangins, St-Cergue, St-George, Signy, Tannay, Trélex.

AAS de Gland : Begnins, Bursinel, Bursins, Burtigny, Coinsins, Dully, Essertines-s/Rolle, Gilly, Luins, Le Vaud, Luins, Mont-s/Rolle, Perroy, Rolle, Tartegnin, Vich, Vinzel. »

Nous complétons ces lignes :

La facture sociale basée sur un calcul pré établi et sur lequel nous n'avons aucune influence couvre les situations suivantes :

- PC (prestations complémentaires) à domicile et hébergement
- Assurance maladie
- RI + participation cantonale à l'assurance chômage
- Subventions et aides aux personnes handicapées
- Prestations pour la famille et autres prestations sociales
- Bourses d'études et d'apprentissage

Les prestations complémentaires connaissent une forte augmentation.

La situation s'aggravera dans les années à venir car la politique de la santé vise le maintien à domicile des personnes âgées. Nous vivons une pénurie de lits d'hôpitaux et de places en EMS alors que le nombre de personnes au-dessus de 80 ans ne cesse de croître. Le canton de Vaud a le plus fort taux de personnes de 80 et plus.

Nous subissons aussi une hausse des charges au niveau des RI (revenu d'insertion), en raison des effets démographiques et de la forte croissance des dossiers suivis par le centre social d'intégration des réfugiés.

Par contre, on constate une régression pour ce qui est des familles avec enfants grâce au développement des PC familles.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site cantonal www.vd.ch/politique-sociale

9.6 Délégations

Service technique intercommunal (STI)

Ce service est issu d'une convention intercommunale (entente intercommunale) couvrant 32 communes représentant 47'000 habitants. Il assure l'examen des dossiers d'enquêtes, propose les décisions de permis de construire et assure le suivi de ceux-ci.

L'intension des relations avec ce service est constante vu le nombre de dossiers traités. Les procédures longues, parfois difficiles, mettent à contribution ses ressources, son organisation,

La Municipalité est attentive à son fonctionnement et insiste pour qu'il réponde aux besoins actuels.

9.7 Conseil régional

Le Conseil Régional agit dans l'intérêt des communes qui le compose et ceci dans les domaines suivants :

- Socio-économie
- Tourisme
- Culture
- Sports
- Mobilité
 - Prolongation du NStCM jusqu'à Les Rousses
 - Passage au quart d'heure entre Nyon et Genolier
- Environnement
 - Contrat corridors Lac – Pied du Jura
- Territoire
 - Schéma directeur du NStCM

Les nouveaux statuts ont été approuvés, signés et validés par l'autorité de surveillance. Il est à noter aussi l'entrée en force du DISREN (dispositif d'investissement solidaire région yonnaise).

Le bilan 2016 du Conseil Régional est consultable sur le site www.regionyon.ch nous vous invitons à vous y rendre car il contient toutes les informations nécessaires ainsi que le plan de législation

SIDEMO

La convention adoptée par les communes d'Arzier – Le Muids, Genolier et Gland est en cours d'approbation auprès de l'Etat.

10 CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis no 07/2017 concernant le rapport de gestion 2016,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Ouï les conclusions du rapport de ladite commission,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis municipal no 07/2017 concernant le rapport de gestion 2016,
1. de donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Commission de gestion, pour la gestion de l'année 2016.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 8 mai 2017 pour être soumis au Conseil communal d'Arzier-Le Muids.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Louise Schweizer



La Secrétaire e.r.

Frédérique Vol

11 GLOSSAIRE

AAS	Agence d'assurances sociales
ACPT	Association couvert à plaquettes et bois Trélex
AISGE	Association Scolaire de Genolier et Environs
APEC	Association pour l'épuration des eaux usées de la Côte
ARAS	Association régionale d'action sociale
CCE	Centre communal d'entretien
CCM	Centre communal multifonctions
CCS	Centre communal scolaire
CDP	Commandement de payer
COBVD	Chambre des bois de l'ouest vaudois
CODIR	Comité directeur
COFIL	Comité de pilotage
CSR	Centre social régional
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
ESGE	Etablissement primaire et secondaire de Genolier
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
ORPC	Organisation régionale de protection civile
PEBOV	Organisation régionale de la protection civile
PEBOV	Promotion de la filière bois de l'ouest vaudois
PRNJV	Parc naturel régional jura vaudois
RAT	Réseau d'accueil des toblerones
RI	Revenu d'insertion
SADEC	Société anonyme de traitement des déchets
SAPAN	Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région yonnaise
SIDEMO	Service intercommunal des eaux du Montant

Tableau 27 - Glossaire

12 TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

1	Table des matières.....	1
2	Table des illustrations.....	1
3	Municipalité.....	4
3.1	Répartition des dicastères et organisation.....	4
	Législature 2011 - 2016	4
	Législature 2016 - 2021	4
3.2	Séances	5
3.3	Passation des pouvoirs entre les Municipalités.....	5
3.4	Représentations et délégations.....	5
3.5	Relations avec les autorités cantonales et les collaborations intercommunales et autres	5
	Autorités cantonales.....	5
	Collaborations intercommunales et autres	6
3.6	Autorisations générales délivrées par le Conseil communal.....	7
3.7	Naturalisations.....	7
	Information du canton.....	8
	Réglementation communale	8
3.8	Contrôle des habitants	8
3.9	Archives et plan de classement	8
	Archiviste	8
	Plan de classement	8
3.10	Initiatives et référendums	9
3.11	Votations et élections.....	9
3.12	Cartes journalières CFF	10
3.13	Affaires juridiques.....	10
3.14	Bulletin communal "Info Arzier – Le Muids"	11
3.15	Projets en cours et de portée générale	11
	Centre scolaire intercommunale Le Muids – CSI.....	11
3.16	Carrefour de la gare d'Arzier	11
3.17	Autres études.....	Erreur ! Signet non défini.
4	Conseil communal	12
4.1	Composition.....	12
4.2	Bureau au 31 décembre 2016	12
4.3	Commission de gestion.....	13
4.4	Commission des Finances	13
4.5	Commission d'Urbanisme.....	13
4.6	Commission de recours en matière d'impôts (CCRI).....	13
4.7	Délégations	13
4.8	Séances du Conseil communal	14
4.9	Préavis.....	14
4.10	Motions et postulats en suspens au 31 décembre 2016.....	Erreur ! Signet non défini.
5	Administration communale Personnel communal Police Affaires culturelles et sociétés locales	
	Espaces verts et cimetières	16
5.1	Message de la Syndique Louise Schweizer	16
5.2	Administration communale.....	16
5.3	Personnel communal au 31 décembre 2016.....	16
5.4	Police.....	18
	Collaboration avec la gendarmerie vaudoise	18
	Assistant de sécurité publique.....	18
	Manifestations et demandes d'autorisation	18
	Manifestations locales.....	18

5.5	Affaires culturelles et sociétés locales	18
	Affaires culturelles	19
	Sociétés locales	19
5.6	Espaces verts et cimetières	19
	Espaces verts	20
	Cimetières	20
5.7	Délégations liées au dicastère	20
	Commission d'impôt	20
	Nyon – St-Cergue NStCM	20
	UCV Union des communes vaudoises	20
	SOFREN SA - Société foncière de la région nyonnaise	21
	SAGGT	21
6	Bâtiment communaux Sécurité civile et militaire Traitement des déchets Service de défense contre l'incendie et secours	22
6.1	Généralités	22
6.2	Bâtiments communaux	22
	En bref	22
	Auberge communale	22
6.3	Sécurité civile et militaire	23
	CEP – Centre d'engagement de Prangins	23
6.4	Traitement des déchets	24
	Déchetterie	24
6.5	SDIS Service de défense contre l'incendie et de secours	25
6.6	Service chaleur – force	25
7	Finances Routes	26
7.1	Finances	26
	Bourse communale	27
	Portefeuille des assurances	28
	Comptes	Erreur ! Signet non défini.
	Situation financière générale	27
7.2	Routes	28
	Dégâts hivernaux	28
	Goudronnage de la route cantonale RL 25	28
	Assainissement du pont de la Combaz	29
	Chemins pédestres	29
7.3	Délégations	29
	CDP Service intercommunal pour la notification des commandements de payer	29
8	Forêts et alpages Ecoles Enfance et jeunesse	30
8.1	Forêts – Montagnes – Alpages et pâturages	30
	Introduction	30
	Équipe communale	Erreur ! Signet non défini.
	Personnel	30
	Formation continue	30
	Apprentis	30
	Achat de matériel	30
	Exploitation et vente de bois	31
	Entretien des chemins forestiers	31
	Couvert à plaquettes	32
	Centre communal d'entretien (CCE)	32
	Travaux pour tiers, particuliers	32
	Travaux pour tiers, collectivités publiques	32
	Autres travaux	32

Clôtures.....	32
Murets en pierres sèches	32
Entretien des chalets	32
Conclusion	33
8.2 Ecoles	33
Introduction.....	33
Association intercommunale - AISGE	33
École primaire.....	34
École secondaire.....	34
Conseil d'établissement.....	34
Transports scolaires.....	34
Conclusion	34
8.3 Enfance et jeunesse.....	35
Accueil de la petite enfance.....	35
8.4 Informatique.....	35
9 Police des constructions Urbanisme et aménagement du territoire Infrastructures (Eau-égout)	
Affaires sociales	36
9.1 Police des constructions	36
9.2 Urbanisme et aménagement du territoire	36
9.3 Infrastructures (Eau – Egout).....	37
Réseau d'eau potable	37
o Chantier La Caroline-Prés-de la Cure étape 1 – Préavis n°17/2014	38
o Chantier chemin des Philosophes - Préavis n°7/2015	38
o Chantier La Caroline-Prés-de la Cure étape 2 – Préavis n°18/2015.	38
o Chantier Les Clyettes - Ancolies – Préavis n°19/2012	38
Réseaux des eaux usées et des eaux claires.....	38
o Chantier La Caroline-Prés-de la Cure – Préavis n°17/2014	38
o Chantier Les Philosophes, dossier 1502	38
o Chantier La Caroline-Prés-de la Cure étape 2, n°18/2015.....	39
o Chantier du Prés-de la Cure, préavis n°19/2012	39
Fuites d'eau.....	37
Pollution de février 2016	39
Pollution de décembre 2016	39
Qualité de l'eau potable	38
Chantier à venir	39
o Mise en conformité de notre réseau mixte des eaux usées et claires.	39
o Entretien et développement de notre réseau d'eau sous-pression.....	40
o Mises en conformité des zones de protection S1, S2 et S3 des Coteaux.	40
o Recaptage des eaux de la Cézille.	40
o SAPAN, Cota du volume d'eau refoulé	40
o Mesure de crise.	40
o Défense incendie du quartier des Saugeons	41
o Création d'un bassin de retenue d'eau du ruisseau "La Joy".	41
9.4 Affaires sociales	42

ARAS Association régionale de l'action sociale	42
Organisation	42
Centre Social Régional (CSR).....	43
Nombre de dossiers RI.....	43
Les activités.....	43
Evaluation sociale	43
Prestations financières RI : examen du droit.....	43
Appui social et mesures d'insertion	43
9.5 Agences d'Assurances Sociales (AAS)	44
Organisation	44
AAS compétente par Commune	44
9.6 Délégations	45
Service technique intercommunal (STI).....	45
9.7 Conseil régional	45
APEC Epuration des eaux usées.....	Erreur ! Signet non défini.
SAPAN	Erreur ! Signet non défini.
SIDEMO	45
10 Conclusions.....	46
11 Glossaire	47
12 Table des matières détaillée.....	48

